



Plan d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie de l'unité d'aménagement 011-71

Exercice 2018-2023

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 

Analyse et rédaction

Claude Hélié, technicien forestier, Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent
Claude Larocque, technicien de la faune, Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent
Élise Roussel-Garneau, biologiste, Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent
Luc Gagnon, ingénieur forestier, Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent
Manon Perreault, biologiste, Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent

Production de la cartographie

Daniel Raby, technicien en géomatique, Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent

Révision linguistique

Pierre Sénéchal, Services rédactionnels

Révision et mise en page du document

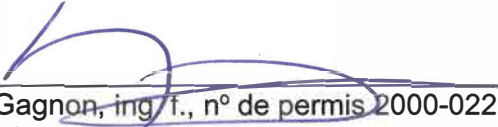
Marie-Hélène Santerre, agente de secrétariat, Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent
Sylvie Gagnon, agente de secrétariat, Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur sud-est
92, 2^e Rue Ouest, bureau 207
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Téléphone : 418 727-3710
Télécopieur : 418 727-3735

Responsabilité professionnelle

Le plan d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie pour l'unité d'aménagement 011-71 a été réalisé sous ma responsabilité professionnelle dans le respect des lois, des règlements et des ententes en vigueur ainsi que dans le respect des objectifs fixés par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le plan a aussi été réalisé à l'aide de la meilleure information pertinente et disponible à ce jour.

 ing. f. Date : 19 avril 2018
Luc Gagnon, ing. f., n° de permis 2000-022
Coordonnateur régional de la planification forestière
Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse suivante : mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/plan-ravages-cerfs-UA011-71.pdf.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 1^{er} trimestre, 2018
ISBN : 978-2-550-80534-2 (version PDF)

Avant-propos

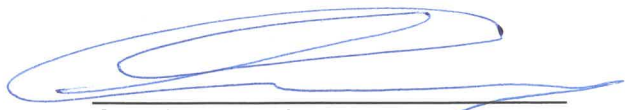
Les plans d'aménagement des aires de confinement du cerf de Virginie (ACCV) situées sur les terres publiques du Bas-Saint-Laurent ont été révisés. Une entente administrative conclue entre les directions de la gestion des forêts et de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) confie aux directeurs régionaux la réalisation des plans d'aménagement pour les ravages de plus de 5 km² situés sur les terres du domaine de l'État. Les plans ont donc été rédigés conjointement par ces deux directions.

Un seul plan d'aménagement a été élaboré par unité d'aménagement (UA) afin d'en faciliter la gestion et de permettre une plus grande souplesse lors de la planification des interventions forestières. Les objectifs d'aménagement de l'habitat du cerf de Virginie demeurent toutefois par ravage.

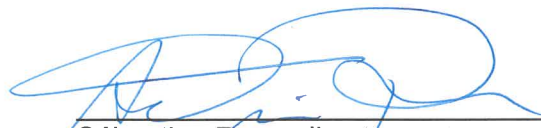
Ce plan d'aménagement s'applique au territoire couvert par l'UA 011-71 pour la période de 2018 à 2023. Il comporte 14 ACCV, soit les ravages Grande-Rivière, Rivière-Bleue, Lac-de-l'Est, Lac-Pohénégamook, Rivière-de-l'Orient, Rivière-Owen, Lac-Biencourt, Lac-du-Pain-de-Sucre, Petit-lac-Lajoie, Ruisseau-Beazley, Ruisseau-Bénédict, Ruisseau-Lizotte, Ruisseau-Teed et Lac-Témiscouata. Il a été élaboré conformément à la dernière version du *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie* publié en 2013 par le ministère des Ressources naturelles et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (Hébert et coll., 2013).

Responsabilité administrative

Approbation du plan d'aménagement par le MFFP :



Carl Gagnon, directeur
Direction de la gestion des forêts du
Bas-Saint-Laurent
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs



Sébastien Ross, directeur
Direction de la gestion de la faune du
Bas-Saint-Laurent
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Date : 19 avril 2018

Date : 19 avril 2018

Résumé

On trouve 14 ACCV dans les limites de l'UA 011-71, soit les ravages Grande-Rivière, Rivière-Bleue, Lac-de-l'Est, Lac-Pohénégamook, Rivière-de-l'Orient, Rivière-Owen, Lac-Biencourt, Lac-du-Pain-de-Sucre, Petit-lac-Lajoie, Ruisseau-Beazley, Ruisseau-Bénédict, Ruisseau-Lizotte, Ruisseau-Teed et Lac-Témiscouata. Ces ravages totalisent 37 715 ha, soit 11 % de la superficie de l'UA.

La caractérisation de la possibilité d'utilisation de l'habitat par le cerf de Virginie dans chacun des ravages montre que la proportion de peuplements offrant un potentiel de nourriture-abri pour le cerf est généralement supérieure à l'objectif régional dans les aires de confinement analysées. Les peuplements à potentiel d'abri sont quant à eux de superficie inférieure à l'objectif poursuivi pour la région, et ce, dans tous les ravages de l'UA 011-71. Seul l'habitat du Petit-lac-Lajoie se rapproche du seuil minimal.

Dans cette UA, les cerfs occupent principalement les ravages Lac-Pohénégamook, Grande-Rivière, Lac-Témiscouata et Lac-du-Pain-de-Sucre. Il existe une variabilité dans la fréquentation de ces territoires. Certains demeurent stables au fil des années, comme au Lac-Pohénégamook et d'autres ravages semblent indiquer une fragmentation des réseaux de pistes et, par le fait même, une diminution de la densité d'animaux.

Les objectifs d'aménagement pour ces ravages visent entre autres à assurer l'entremêlement des peuplements d'abri et de nourriture, à maintenir des peuplements de nourriture-abri ainsi qu'à protéger et à augmenter la proportion d'abris actuels.

Les superficies d'interventions sylvicoles prévues dans le plan sont celles présentées ci-dessous.

Interventions	Superficie (ha)
Éclaircie commerciale	390
Coupe partielle	558
Coupe de régénération	391
Total	1 339

Table des matières

Avant-propos	III
Résumé.....	IV
Table des matières	V
Liste des tableaux.....	VI
Liste des figures.....	VI
1. Mise en contexte.....	1
2. Tenure et gestion territoriale	2
3. Description de l'habitat.....	9
3.1 Possibilité d'utilisation des strates forestières par le cerf de Virginie.....	9
3.2 Occupation hivernale des aires de confinement du cerf de Virginie	11
3.3 Peuplements forestiers.....	17
4. Objectifs d'aménagement et stratégies de mise en œuvre.....	23
4.1 Objectifs d'aménagement.....	23
4.2 Stratégie d'aménagement selon le type de forêts regroupées	25
4.2.1 Les sapinières	25
4.2.2 Les cédrières	26
4.2.3 Les pessières	27
4.2.4 Les feuillus tolérants	27
4.2.5 Les feuillus tolérants à résineux.....	28
4.2.6 Les bétulaies blanches, les bétulaies blanches à résineux, les peupleraies, les peupleraies à résineux et les érablières rouges.....	29
5. Calcul de la possibilité forestière.....	30
6. Plan d'intervention 2018-2023	31
6.1 Superficies et localisation des secteurs d'intervention	31
6.2 Modalités particulières d'intervention.....	79
6.2.1 Protection de la régénération.....	79
6.2.2 Protection des essences longévives	79
6.2.3 Lisières boisées riveraines.....	80
6.2.4 Voirie forestière	80
6.2.5 Récolte dans les peuplements dominés par les peupliers.....	80
6.2.6 Coupes de régénération	82
6.2.7 Coupes partielles	83
6.2.8 Éclaircie précommerciale et nettoyage	83
6.2.9 Dégagement mécanique de la régénération	84
6.2.10 Regarnis.....	84
6.2.11 Plantations.....	84
7. Conclusion.....	85
8. Références	86

Liste des tableaux

Tableau 1.	Liste et superficie des aires de confinement du cerf de Virginie de l'UA 011-71.....	2
Tableau 2.	Subdivision territoriale des aires de confinement situées dans l'UA 011-71	5
Tableau 3.	Répartition de la superficie des ACCV situées dans les limites des territoires fauniques structurés	5
Tableau 4.	Classification des peuplements forestiers selon leur possibilité d'utilisation par le cerf de Virginie.....	10
Tableau 5.	Superficie forestière des aires de confinement du cerf de Virginie	17
Tableau 6.	Répartition des grands types de forêts dans chaque aire de confinement du cerf de Virginie.....	19
Tableau 7.	Répartition de la forêt selon les classes d'âge dans chaque aire de confinement du cerf de Virginie	21
Tableau 8.	Proportion de la forêt de 7 m et plus de hauteur dans chaque aire de confinement du cerf de Virginie	22
Tableau 9.	Objectifs poursuivis selon les problématiques d'aménagement d'habitat soulevées dans les ravages de l'UA 011-71	25
Tableau 10.	Superficies des interventions de récolte à réaliser pour la période 2018-2023 dans les ravages de l'UA 011-71	31

Liste des figures

Figure 1.	Localisation des ravages de cerfs de Virginie, UA 011-71	3
Figure 2.	Localisation des compartiments d'aménagement du ravage de cerfs de Virginie, Lac-Témiscouata	7
Figure 3.	Intensité de l'occupation des cerfs de Virginie	13
	A) Ravage Lac-Témiscouata (2008 à 2014).....	13
	B) Ravage Lac-du-Pain-de-Sucre (2009 à 2014)	15
Figure 4.	Répartition (%) des grands types de forêts dans l'ensemble des aires de confinement du cerf de Virginie	18
Figure 5.	Répartition de la forêt selon les classes d'âge dans l'ensemble des aires de confinement du cerf de Virginie de l'UA	20
Figure 6.	Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages.....	33
	A) Grande-Rivière	33
	B) Rivière-Bleue	37
	C) Lac-Pohénégamook.....	39
	D) Ruisseau-Beazley.....	41
	E) Ruisseau-Benedict.....	45
	F) Lac-Biencourt	47
	G) Lac-de-l'Est.....	53

H) Lac-Témiscouata	55
I) Lac-du-Pain-de-Sucre.....	65
J) Ruisseau-Lizotte	69
K) Ruisseau-Teed	71
L) Rivière-Owen.....	73
M) Petit-lac-Lajoie	75
N) Rivière-de-l'Orient.....	77

Figure 7. Grille décisionnelle de récolte propre aux ravages situés dans les peuplements dominés par les peupliers.....	81
--	----

1. Mise en contexte

Au Bas-Saint-Laurent, la rigueur des hivers représente un facteur très limitant pour le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*). La disponibilité d'un habitat d'hiver de qualité se révèle de ce fait un élément essentiel pouvant jouer un rôle capital sur le maintien ainsi que sur la mise en valeur de cette espèce. L'aménagement de l'habitat hivernal du cerf de Virginie représente donc une occasion pour intégrer des objectifs fauniques et forestiers dans les interventions planifiées dans ces habitats particuliers.

La démarche générale vise toutefois le long terme, par la programmation et la dispersion d'interventions fines dans les aires de confinement du cerf de Virginie. Dans la région, on compte 33 habitats du cerf de Virginie dont la tenure est mixte ou en totalité publique. Des plans d'aménagement de l'habitat, utilisant une approche multicritère favorisant à la fois la production d'habitats et la production forestière, ont été préparés pour l'ensemble des superficies localisées en territoire public.

Les interventions effectuées dans les ACCV reconnues comme habitat faunique doivent être réalisées conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Québec. À cet effet, mentionnons la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la Loi sur la qualité de l'environnement, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune de même que le Règlement sur les habitats fauniques et le Règlement sur l'aménagement durable des forêts. L'exécution des travaux doit aussi être conforme aux exigences décrites dans les prescriptions sylvicoles. De plus, bien que certaines appellations de traitements puissent être les mêmes que celles décrites dans *Le Guide sylvicole du Québec*, les prescriptions de travaux présentées dans ce document peuvent différer et être associées à des modalités particulières (section 6.2). C'est le cas notamment de l'éclaircie précommerciale (EPC) et du nettoyage qui font l'objet de mesures d'atténuation pour la faune (MFFP, 2015).

Pour l'UA 011-71, un plan d'aménagement est produit pour 14 ACCV (Grande-Rivière, Rivière-Bleue, Lac-de-l'Est, Lac-Pohénégamook, Rivière-de-l'Orient, Rivière-Owen, Lac-Biencourt, Lac-du-Pain-de-Sucre, Petit-lac-Lajoie, Ruisseau-Beazley, Ruisseau-Bénédict, Ruisseau-Lizotte, Ruisseau-Teed et Lac-Témiscouata). Ce plan précède et encadre l'exécution des travaux sylvicoles. Il est incorporé dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'UA pour la période 2018-2023. Les principes qui sont décrits ultérieurement s'appuient sur la plus récente version du *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie* (Hébert et coll., 2013).

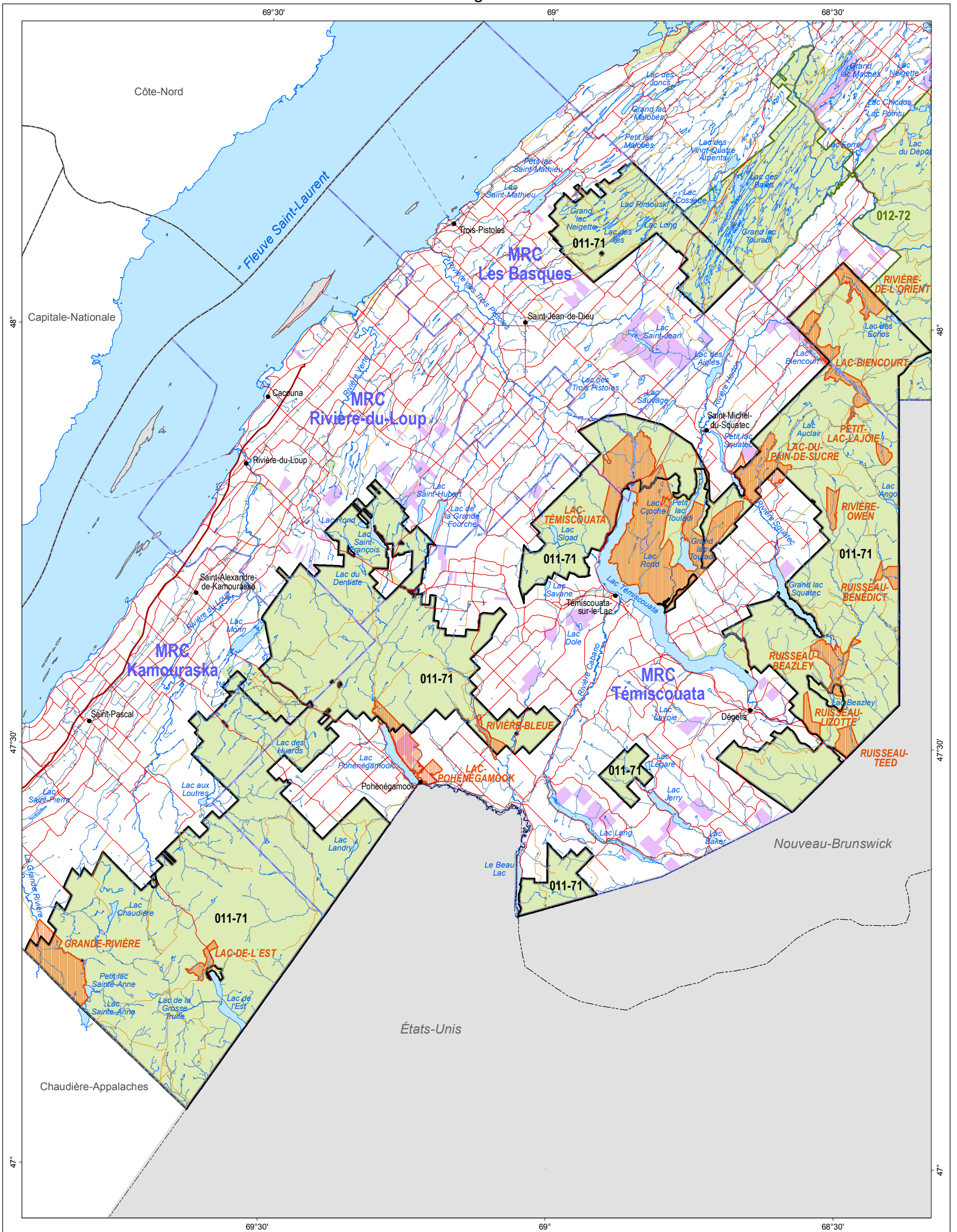
2. Tenure et gestion territoriale

Les terres publiques de l'UA 011-71 sont situées à l'ouest de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Le territoire, qui couvre en tout 351 765 ha, est régi par l'Unité de gestion (UG) du Grand-Portage (UG 11) du MFFP. L'UA est située dans les limites des municipalités régionales de comté (MRC) des Basques, de Rimouski-Neigette, de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et de Témiscouata. L'UA 011-71 (figure 1) comporte 14 ravages qui totalisent 37 715 ha, soit 11 % du territoire. Le tableau 1 présente les superficies respectives de chaque aire de confinement du cerf de Virginie.

Tableau 1. Liste et superficie des aires de confinement du cerf de Virginie de l'UA 011-71

Aires de confinement du cerf de Virginie	Superficie totale (ha)
Grande-Rivière	4 154
Rivière-Bleue	586
Rivière-de-l'Orient	1 598
Rivière-Owen	638
Lac-Biencourt	2 311
Lac-de-l'Est	597
Lac-du-Pain-de-Sucre	2 960
Lac-Pohénégamook	2 637
Lac-Témiscouata	18 095
Petit-lac-Lajoie	362
Ruisseau-Beazeley	1 761
Ruisseau-Bénédict	619
Ruisseau-Lizotte	591
Ruisseau-Teed	807
Total	37 715

Figure 1 : Localisation des ravages de cerfs de Virginie
Unité d'aménagement 011-71



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure

Publique
 Privée

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Infrastructure de transport

Autoroute
 Réseau principal
 Réseau secondaire
 Traverse
 Chemin de fer

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 Île

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 5 10 20 km

1/500 000

Sources

Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme

MFFP

Année

2018

Réalisation

Direction générale du Sud-Est
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Les ravages Grande-Rivière, Lac-du-Pain-de-Sucre, Lac-Pohénégamook et Rivière-Bleue sont localisés en tenure mixte (privée et publique), alors que les 10 autres habitats fauniques sont entièrement situés sur les terres publiques. Le tableau 2 présente la répartition des portions publiques des ravages dans l'UA 011-71 (61 %), les territoires forestiers résiduels sous convention de gestion territoriale (CGT) avec la MRC de Témiscouata (2 %), le parc national du Lac-Témiscouata (30 %) la Forêt d'enseignement et de recherche (FER) du Témiscouata (0,3 %) et le territoire privé (7 %).

Les 14 aires de confinement constituent les territoires pour lesquels sont élaborés les stratégies et les principes d'aménagement de l'habitat. Le ravage Lac-Témiscouata a été divisé en quatre compartiments (figure 2) afin d'assurer la répartition et l'intensité des travaux d'aménagement qui y sont réalisés selon les caractéristiques d'habitat de chaque partie de ce territoire. Le présent plan d'aménagement porte sur les superficies de ravages situées sur les terres publiques incluses dans les limites de l'UA 011-71.

Tableau 2. Subdivision territoriale des aires de confinement situées dans l'UA 011-71

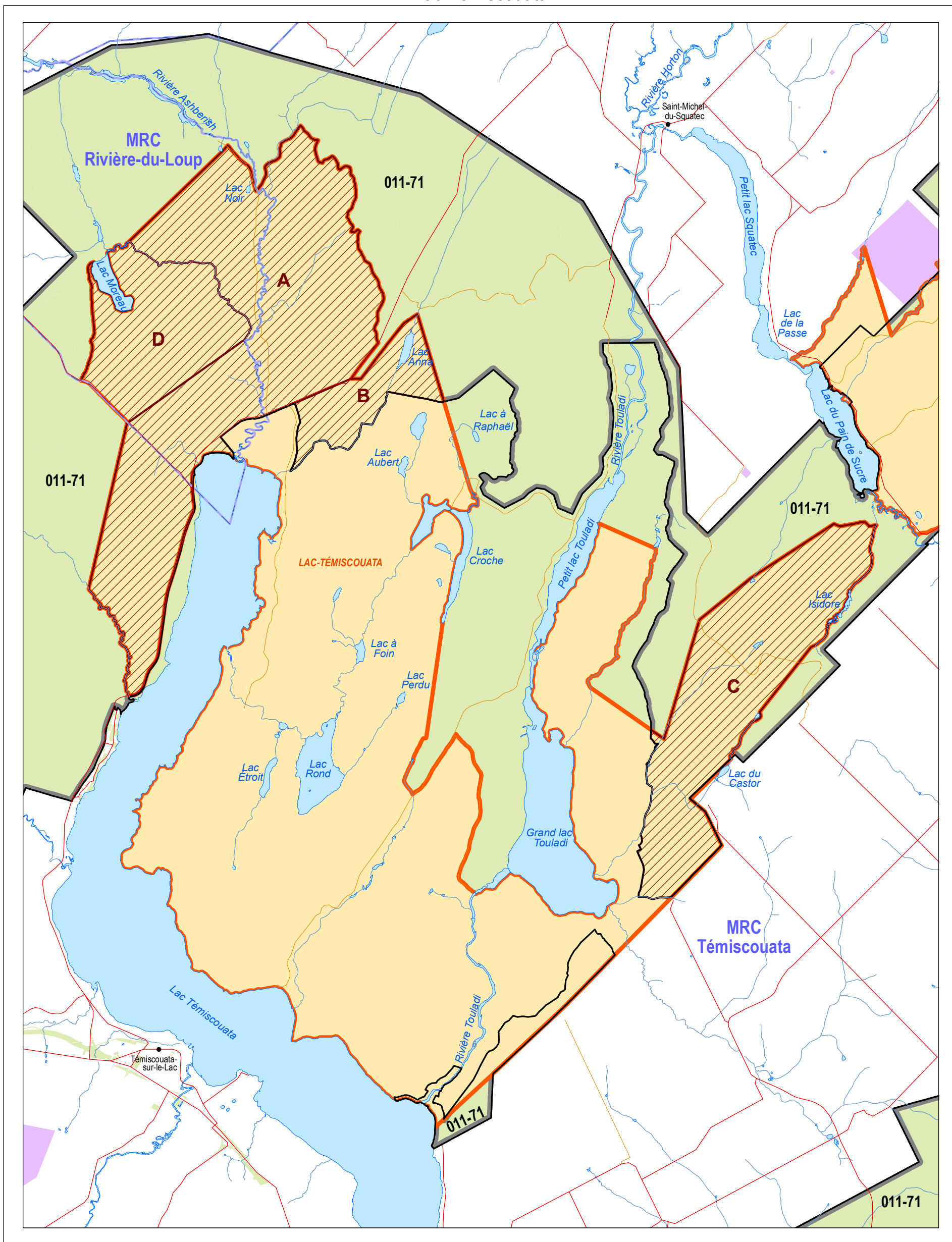
Tenure et gestion territoriale	Superficie des ACCV	
	(ha)	(%)
Unité d'aménagement 011-71	23 145	61
Territoire sous convention de gestion	890	2
Parc national du Lac-Témiscouata	11 098	30
Forêt d'enseignement et de recherche du Témiscouata	150	0
Total partiel du territoire public	35 283	93
Territoire privé	2 432	7
Total ACCV	37 715	100

Une proportion des ravages, soit 28 %, chevauchent les limites de plusieurs territoires fauniques structurés (TFS), comme l'illustre le tableau 3.

Tableau 3. Répartition de la superficie des ACCV situées dans les limites des territoires fauniques structurés

Territoires fauniques structurés	Superficie des ACCV	
	(ha)	(%)
Réserve faunique de Rimouski	278	1
Zec Chapais	3 059	8
Zec Owen	7 119	19
Pourvoirie La Baronnie de Kamouraska	143	0
Total partiel TFS	10 599	28
Territoires non structurés	27 116	72
Total ACCV	37 715	100

Figure 2 : Localisation des compartiments d'aménagement du ravage de cerfs de Virginie
Lac-Témiscouata



Aire de confinement du cerf de Virginie

- Habitat faunique du cerf de Virginie
- Compartiment d'aménagement du ravage de cerfs de Virginie
- Unité d'aménagement 011-71
- Unité d'aménagement

Infrastructure de transport

- Autoroute
- Réseau principal
- Réseau secondaire
- Traverse
- Chemin de fer

Hydrographie

- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Île

Organisation administrative

- Ville, localité
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Région administrative
- Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Tenure

- Publique
- Privée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)
Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 1 2 4 km

1/90 000

Sources

Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme

MFFP

Année

2018

Réalisation

Direction générale du Sud-Est
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

3. Description de l'habitat

3.1 Possibilité d'utilisation des strates forestières par le cerf de Virginie

Le *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie* (Hébert et coll., 2013) répartit en quatre classes les peuplements forestiers, qu'ils soient aménageables ou non, selon leur potentiel actuel d'abri et de nourriture pour le cerf. Ces deux composantes sont évaluées à partir des données écoforestières telles que le type de couvert, la composition (groupement d'essences), la densité, la hauteur et l'âge des peuplements forestiers. Le même guide fixe une cible régionale (seuil minimum) à atteindre ou à maintenir pour les classes « abri » et « nourriture-abri ». Ces cibles doivent être atteintes et les seuils, respectés dans chacune des aires de confinement du cerf de Virginie. Ainsi, dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune qui caractérise notre région, les cibles à atteindre sont de 35 % pour la classe abri et de 25 % pour la classe nourriture-abri, et les seuils minimums à maintenir sont fixés à 50 % de chacune d'elle.

Dans le but d'actualiser la caractérisation du potentiel d'utilisation de l'habitat par le cerf dans chacune des ACCV, les peuplements ont été analysés à l'aide d'un modèle de qualité de l'habitat (extension Faune-MQH de 2013, version 1.2.6) ainsi qu'avec la dernière mise à jour des données écoforestières disponibles (2017). Le tableau 4 montre le résultat de la classification de la possibilité d'utilisation obtenue dans les ravages. Une cote de couleur est associée aux résultats afin de décrire un déficit (rouge) ou un surplus (vert) en abri et en nourriture-abri sur la base des cibles régionales.

La proportion de peuplements offrant un potentiel de nourriture-abri est globalement supérieure à l'objectif régional dans tous les ravages analysés. Seul le ravage Petit-lac-Lajoie est sous la cible avec 18,4 % des superficies forestières en nourriture-abri. À l'inverse, la disponibilité des strates à potentiel d'abri est en général largement déficitaire dans les habitats de l'UA. Ainsi, on y trouve une moyenne de 10,0 % d'abri par ravage. L'habitat offrant le meilleur potentiel d'abri est celui du Petit-lac-Lajoie (32,3 %). L'abri est particulièrement limité dans les ravages :

- Lac-du-Pain-de-Sucre (1,2 %);
- Lac-Pohénégamook (3,9 %);
- Ruisseau-Teed (0,3 %);
- Rivière-de-l'Orient (7,2 %);
- Ruisseau-Beazeley (4,1 %);
- Ruisseau-Lizotte (3,6 %);
- Lac-Témiscouata (3,6 %).

Tableau 4. Classification des peuplements forestiers selon leur possibilité d'utilisation par le cerf de Virginie

Aires de confinement du cerf de Virginie	Potentiel d'utilisation de l'habitat									
	Abri ¹		Nourriture-abri ¹		Nourriture		Peu utilisé		Total	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Grande-Rivière	740	21,6	1 259	36,7	933	27,2	498	14,5	3 430	100
Rivière-Bleue	54	(10,6)	186	36,5	184	36,1	85	16,7	509	100
Rivière-de-l'Orient	112	(7,2)	614	39,6	255	16,4	571	36,8	1 552	100
Rivière-Owen	73	(11,4)	243	38,1	105	16,5	217	34,0	638	100
Lac-Biencourt	213	(10,5)	858	42,2	481	23,6	483	23,7	2 035	100
Lac-de-l'Est	65	(10,9)	280	46,9	194	32,5	58	9,7	597	100
Lac-du-Pain-de-Sucre	28	(1,2)	1 480	64,6	571	24,9	212	9,3	2 291	100
Lac-Pohénégamook	24	(3,9)	279	45,4	159	25,9	152	24,8	614	100
Petit-lac-Lajoie	116	32,3	66	18,4	18	5,0	159	44,3	359	100
Ruisseau-Beazeley	59	(4,1)	921	63,6	271	18,7	198	13,7	1 449	100
Ruisseau-Bénédict	114	(18,9)	173	28,6	99	16,4	218	36,1	604	100
Ruisseau-Lizotte	21	(3,6)	311	52,6	100	16,9	159	26,9	591	100
Ruisseau-Teed	2	(0,3)	450	57,3	94	12,0	240	30,5	786	100
Total partiel	1 621	(10,5)	7 120	46,1	3 464	22,4	3 250	21,0	15 455	100
Lac-Témiscouata :										
Compartiment A	186	(5,5)	1 650	48,5	955	28,1	609	17,9	3 400	100
Compartiment B	0	(0)	190	42,4	208	46,6	50	11,2	448	100
Compartiment C	40	(2,0)	1 066	53,3	440	22,0	455	22,7	2 001	100
Compartiment D	19	(1,9)	450	45,6	296	30,0	221	22,4	986	100
Total partiel Lac-Témiscouata	245	(3,6)	3 356	49,1	1 899	27,8	1 335	19,5	6 835	100
Total	1 866	(8,4)	10 476	47,0	5 363	24,1	4 585	20,6	22 290	100

¹ Selon la mise à jour des données écoforestières de 2017. Un déficit par rapport à la cible régionale est présenté en rouge, alors qu'un résultat excédentaire est illustré en vert. Les parenthèses indiquent que nous sommes sous le seuil minimal de 50 % des cibles, ce qui engendre une contrainte à la possibilité de récolte.

3.2 Occupation hivernale des aires de confinement du cerf de Virginie

Le système de suivi des populations de cerfs de Virginie s'appuie sur le recensement de plusieurs paramètres réalisé annuellement ou sur des périodes quinquennales. L'inventaire aérien, qui permet de réviser la cartographie des aires d'occupation du cerf de Virginie dans les habitats, est l'un des moyens utilisés pour mesurer les fluctuations totales de population. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, des cotes de densité dans le réseau de pistes ont été ajoutées à la méthode d'inventaire de manière à raffiner l'information obtenue. Le but est de disposer de données supplémentaires nécessaires à l'analyse et à la programmation de travaux d'aménagement de l'habitat. Lors du survol, les observateurs caractérisent le réseau de pistes selon trois catégories :

1. Présence d'une ou de quelques pistes ou d'un sentier sans ramification;
2. Présence de plusieurs sentiers avec quelques ramifications secondaires et pistes;
3. Présence d'un réseau de sentiers avec plusieurs ramifications et une forte intensité de pistes.

Étant donné l'importance des aires de confinement Lac-Pohénégamook, Lac-Témiscouata et Lac-du-Pain-de-Sucre dans l'UA, on y réalise un suivi plus soutenu que dans les autres ravages de l'UA. L'occupation des cerfs dans les ravages Rivière-Bleue, Lac-de-l'Est et Rivière-de-l'Orient est considérée comme marginale en raison de la faible présence des cerfs, voire de l'absence de cerfs recensés depuis 1995. Pour les autres ravages de l'UA, les connaissances sont beaucoup plus fragmentaires.

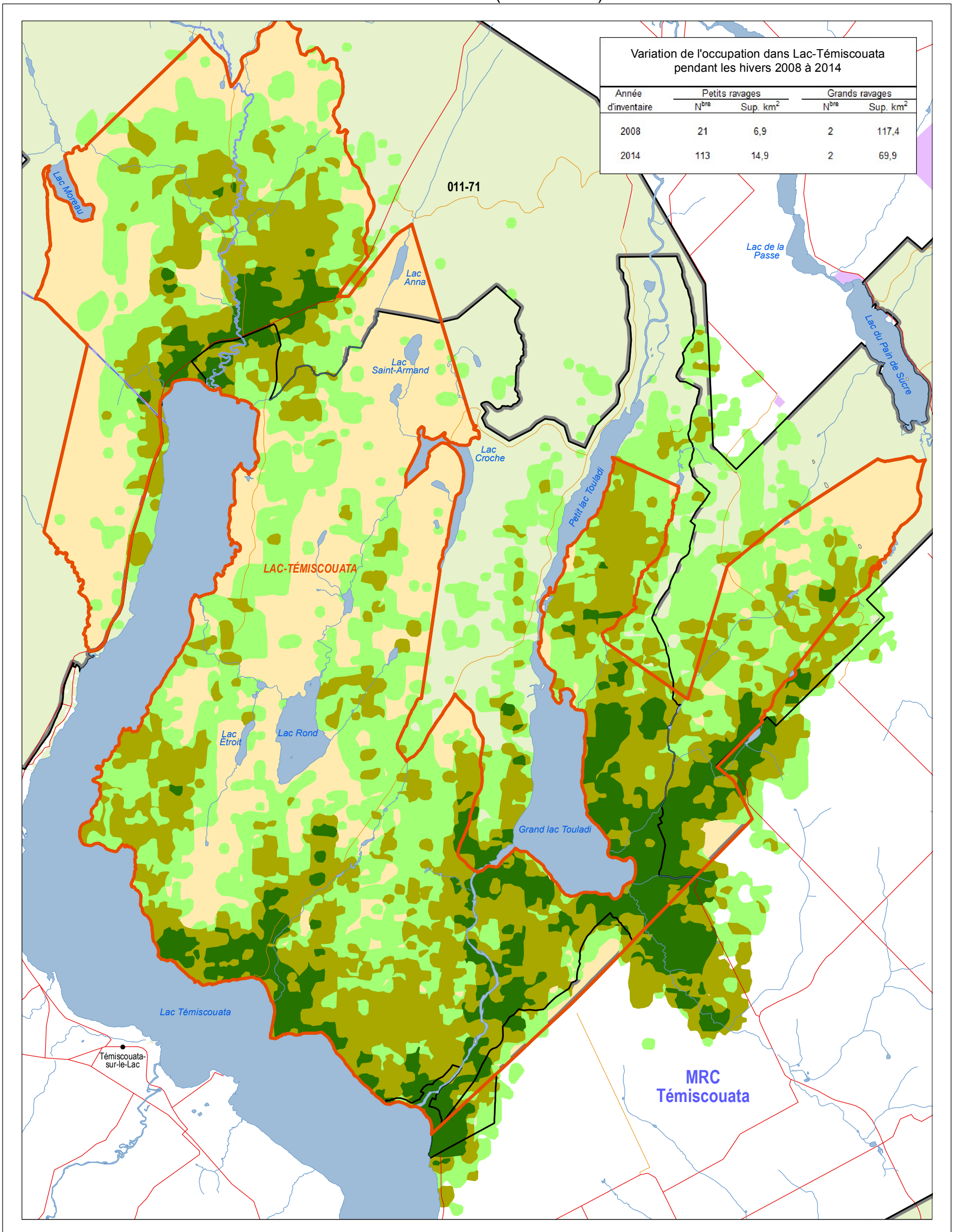
Les figures 3A et 3B illustrent la compilation des données sur la densité des réseaux de pistes pour les ravages Lac-Témiscouata et Lac-du-Pain-de-Sucre. Elle caractérise l'intensité de l'occupation de l'habitat par des segments de population lors des hivers couverts par les inventaires. Le ravinage Lac-Pohénégamook semble être celui qui demeure le plus stable de la région. Les réseaux de pistes ont, dans l'ensemble, peu fluctué lors des six inventaires réalisés depuis 1995 (de 15 à 20 km²). Alors que, pour Grande-Rivière, Lac-Témiscouata et Lac-du-Pain-de-Sucre, la tendance est la même, soit des pertes importantes et régulières du segment de la population et, par conséquent, une augmentation de la fragmentation des réseaux de pistes. Par exemple, au Lac-Témiscouata le nombre de petits ravages sont passés de 21 en 2008 à 113 en 2014, de même au Lac-du-Pain-de-Sucre où ils sont passés de 20 en 2009 à 28 en 2014. Le phénomène de diminution de superficie s'observe également dans le cas des grands ravages, notamment dans le ravinage Lac-Témiscouata. De 2008 à 2014, la superficie du ravinage Lac-Témiscouata a diminué de 40 %.

Sur le plan historique, il est admis que la rigueur des hivers dans cette portion de la région est de 22 % inférieure à ce que l'on observe dans le secteur est (stations de neige de Duchénier

et de Causapscal). Cette situation peut expliquer, par des hivers plus cléments, la différence de l'occupation et la perte de réseaux moins importante dans la partie ouest de la région. Cette affirmation est également supportée par le fait que l'abri dans la partie ouest du territoire est fortement déficitaire, mais que les populations se portent mieux que dans l'est.

D'après les différents inventaires réalisés au cours des années, et ce, pour plusieurs ravages de l'UA, on constate un déplacement des réseaux de pistes vers des zones privées.

Figure 3A : Intensité de l'occupation des cerfs de Virginie
Lac-Témiscouata (2008 à 2014)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Intensité de l'occupation

Faible
 Moyenne
 Forte

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Autoroute
 Réseau principal
 Réseau secondaire
 Traverse
 Chemin de fer

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 Île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 1 2 4 km

1/80 000

Sources

Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme

MFFP

Année

2018

Réalisation

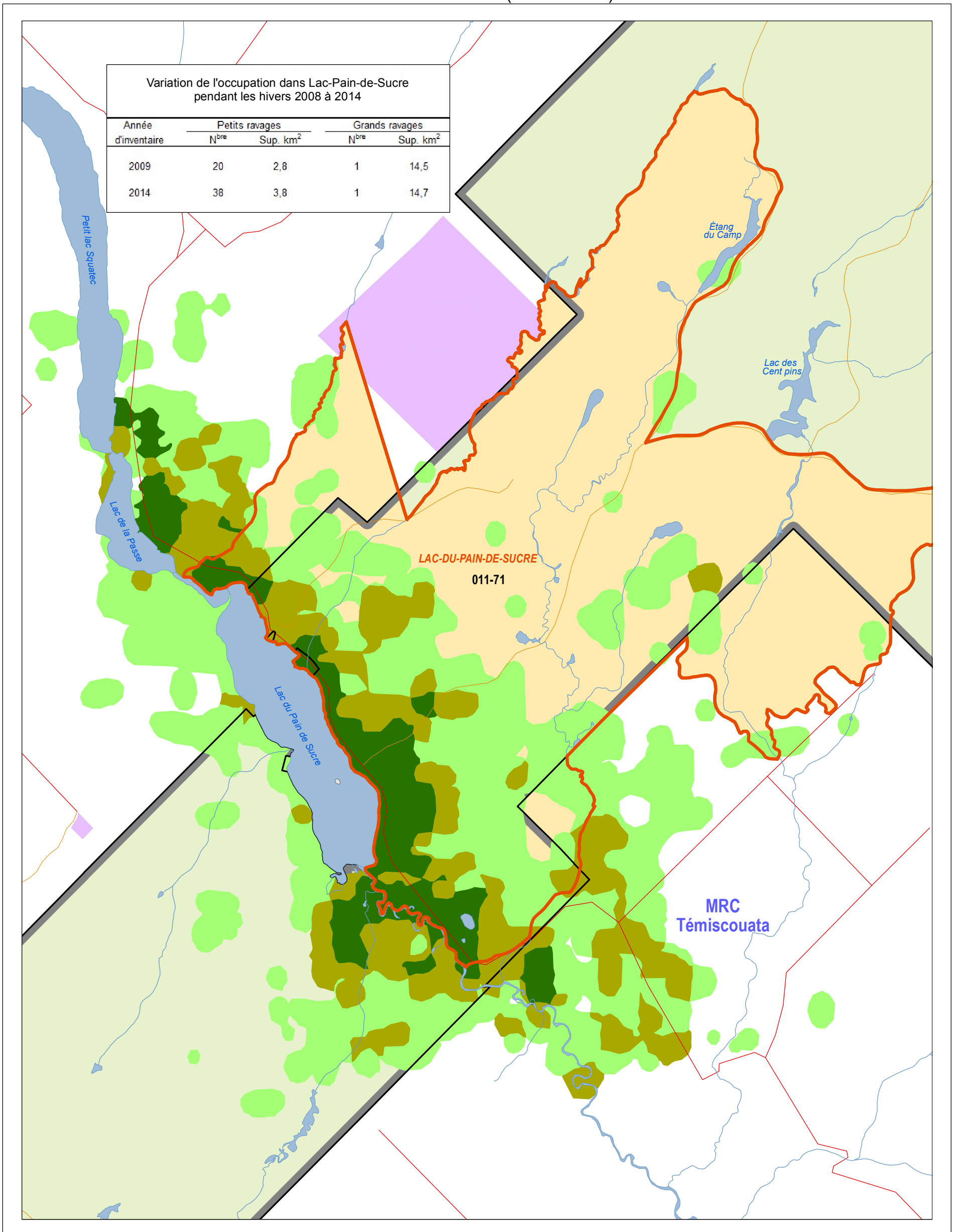
Direction générale du Sud-Est
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 3B : Intensité de l'occupation des cerfs de Virginie
Lac-du-Pain-de-Sucre (2009 à 2014)



Année d'inventaire	Petits ravages		Grands ravages	
	N ^{bre}	Sup. km ²	N ^{bre}	Sup. km ²
2009	20	2,8	1	14,5
2014	38	3,8	1	14,7

- Aire de confinement du cerf de Virginie**
- Habitat faunique du cerf de Virginie
- Intensité de l'occupation**
- Faible
- Moyenne
- Forte
- Unité d'aménagement 011-71
- Unité d'aménagement
- Tenure**
- Publique
- Privée

- Infrastructure de transport**
- Autoroute
- Réseau principal
- Réseau secondaire
- Traverse
- Chemin de fer
- Hydrographie**
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Île
- Organisation administrative**
- Ville, localité
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Région administrative
- Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées
Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)
Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,5 1 2 km

1/40 000

Sources Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)	Organisme MFFP	Année 2018
---	--------------------------	----------------------

Réalisation
Direction générale du Sud-Est
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

3.3 Peuplements forestiers

Les tableaux et les figures présentés dans les sections qui suivent font référence à la superficie forestière. Cette superficie exclut les plans d'eau ainsi que d'autres sites comme les gravières et les zones inondées qui ne peuvent supporter un peuplement forestier. La superficie dite « non forestière » ne représente que 4 % de la totalité des aires de confinement de l'UA 011-71. Le tableau 5 montre la superficie forestière occupée par chacune des aires de confinement ainsi que leur cumulatif. La superficie forestière des ravages varie de 359 ha à 6 835 ha. La plus grande superficie correspond au ravage Lac-Témiscouata qui a été divisé en quatre compartiments afin d'y favoriser un meilleur étalement des interventions.

Tableau 5. Superficie forestière des aires de confinement du cerf de Virginie

Aires de confinement du cerf de Virginie	Superficie forestière (ha)	Proportion des ACCV (%)
Grande-Rivière	3 430	15
Rivière-Bleue	509	2
Rivière-de-l'Orient	1 552	7
Rivière-Owen	638	3
Lac-Biencourt	2 035	9
Lac-de-l'Est	597	3
Lac-du-Pain-de-Sucre	2 291	9
Lac-Pohénégamook	614	3
Petit-lac-Lajoie	359	2
Ruisseau-Beazeley	1 449	7
Ruisseau-Bénédict	604	3
Ruisseau-Lizotte	591	3
Ruisseau-Teed	786	4
Total partiel	15 455	70
Lac-Témiscouata, compartiment A	3 400	15
Lac-Témiscouata, compartiment B	448	2
Lac-Témiscouata, compartiment C	2 001	9
Lac-Témiscouata, compartiment D	986	4
Total partiel Lac-Témiscouata	6 835	30
Total	22 290	100

La figure 4 montre la répartition des grands types de forêts pour l'ensemble des aires de confinement de l'UA. Les types de forêts les plus abondants sont les cédrières (18 %), les peupleraies à résineux (15 %) et les résineux à feuillus (15 %). Comme la composition des peuplements est déterminante pour le potentiel d'habitat à long terme, la répartition des grands types de forêts est présentée pour chaque ravage dans le tableau 6. Dans plusieurs aires de confinement, la proportion cumulée des types de peuplements résineux est faible. Cette situation représente une contrainte à l'accroissement, à long terme, du potentiel d'abri dans ces ravages.

Figure 4. Répartition (%) des grands types de forêts dans l'ensemble des aires de confinement du cerf de Virginie

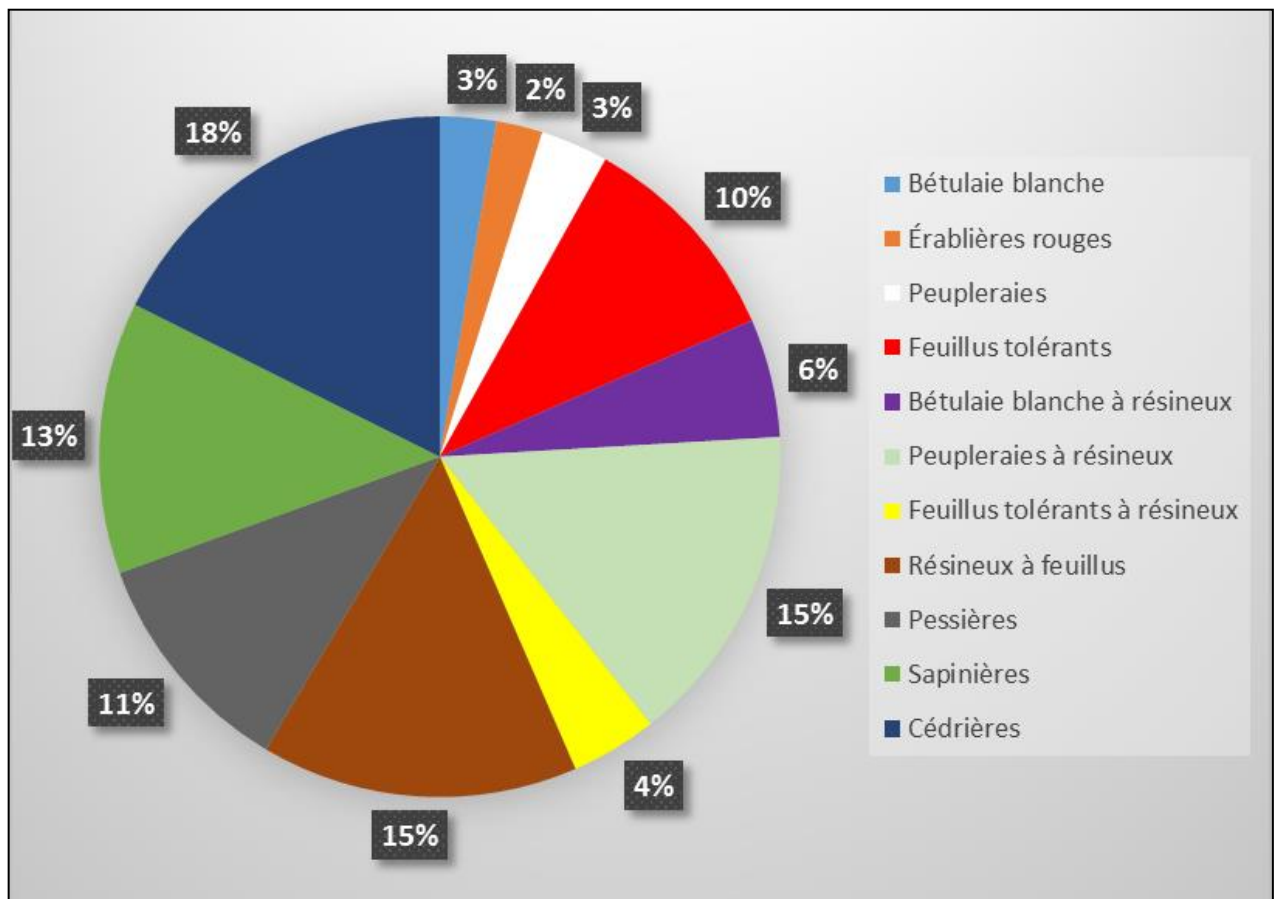
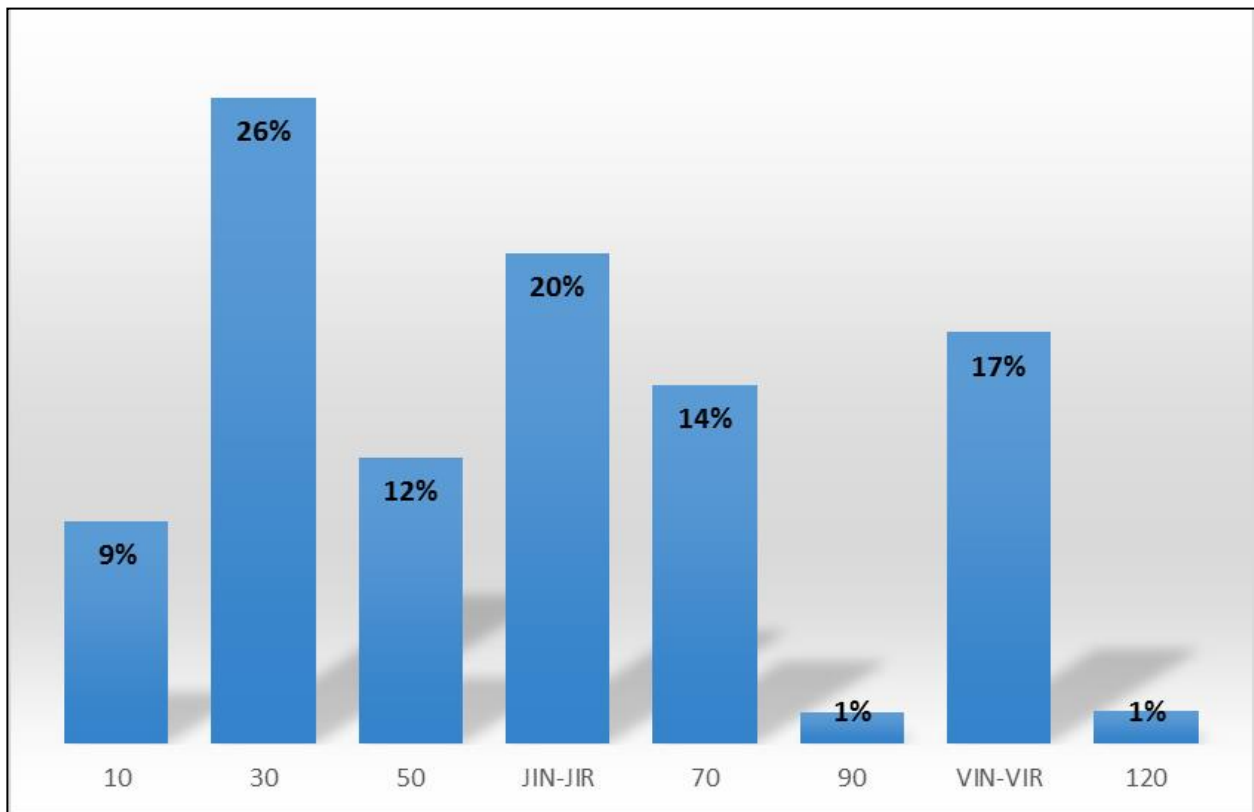


Tableau 6. Répartition des grands types de forêts dans chaque aire de confinement du cerf de Virginie

Aires de confinement du cerf de Virginie	Béтуlaies blanches	Érablières rouges	Peupleraies	Feuillus tolérants	Béтуlaies blanches à résineux	Peupleraies à résineux	Feuillus tolérants à résineux	Résineux à feuillus	Pessières	Sapinières	Cédrrières
Grande-Rivière	1 %	4 %	13 %	2 %	12 %	20 %	2 %	18 %	24 %	2 %	2 %
Rivière-Bleue	1 %	0 %	10 %	0 %	1 %	35 %	1 %	40 %	5 %	4 %	3 %
Rivière-de-l'Orient	1 %	0 %	0 %	3 %	7 %	6 %	0 %	9 %	26 %	16 %	32 %
Rivière-Owen	0 %	3 %	0 %	11 %	0 %	1 %	7 %	8 %	23 %	26 %	21 %
Lac-Biencourt	2 %	1 %	0 %	5 %	5 %	9 %	1 %	13 %	14 %	26 %	24 %
Lac-de-l'Est	0 %	1 %	0 %	14 %	12 %	3 %	16 %	17 %	4 %	2 %	31 %
Lac-du-Pain-de-Sucre	2 %	1 %	0 %	2 %	4 %	21 %	0 %	21 %	8 %	28 %	13 %
Lac-Pohénégamook	2 %	2 %	15 %	17 %	3 %	32 %	8 %	6 %	11 %	0 %	4 %
Lac-Témiscouata compartiment A	4 %	2 %	2 %	10 %	9 %	15 %	1 %	16 %	4 %	9 %	28 %
Lac-Témiscouata compartiment B	14 %	6 %	2 %	16 %	1 %	25 %	11 %	4 %	7 %	0 %	14 %
Lac-Témiscouata compartiment C	2 %	4 %	1 %	11 %	1 %	35 %	1 %	18 %	1 %	12 %	14 %
Lac-Témiscouata compartiment D	11 %	0 %	0 %	10 %	5 %	2 %	9 %	13 %	13 %	4 %	33 %
Petit-lac-Lajoie	5 %	0 %	0 %	43 %	3 %	0 %	10 %	0 %	1 %	34 %	4 %
Ruisseau-Beazeley	2 %	4 %	0 %	15 %	2 %	11 %	10 %	13 %	10 %	11 %	22 %
Ruisseau-Bénédict	1 %	0 %	0 %	35 %	1 %	0 %	5 %	5 %	0 %	43 %	10 %
Ruisseau-Lizotte	0 %	0 %	5 %	26 %	0 %	6 %	16 %	15 %	3 %	5 %	24 %
Ruisseau-Teed	0 %	5 %	0 %	37 %	1 %	10 %	14 %	16 %	0 %	5 %	12 %

La répartition de la forêt par classe d'âge¹ dans l'ensemble des ACCV de cette UA est présentée dans la figure 5. Nous considérons que l'âge de la forêt est en voie de normalisation pour l'ensemble des 14 ravages. À moyen terme, l'aménagement forestier favorisera un meilleur équilibre des classes de 10 et 30 ans. Les proportions des classes de 90 et 120 ans sont marginales, représentant chacune 1 % de la superficie. Le tableau 7 précise la répartition des classes d'âge dans chaque aire de confinement. Dans les ravages Lac-du-Pain-de-Sucre et Rivière-de-l'Orient, la classe de 30 ans représente respectivement 60 et 46 % de la superficie. Dans ces deux habitats, la situation est principalement attribuable à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) qui a sévi sur ce territoire jusqu'au début des années 1980 et à la récupération du bois qui a suivi. La protection des peuplements résineux contre la TBE est essentielle dans les ACCV, puisque les essences vulnérables à la TBE représentent une proportion importante du potentiel d'abri pour le cerf.

Figure 5. Répartition de la forêt selon les classes d'âge dans l'ensemble des aires de confinement du cerf de Virginie de l'UA



¹ Selon la mise à jour des données écoforestières de 2017.

Tableau 7. Répartition de la forêt selon les classes d'âge dans chaque aire de confinement du cerf de Virginie

Aires de confinement du cerf de Virginie	Répartition (%) des classes d'âge ¹ de la forêt							
	10	30	50	JIN-JIR	70	90	VIN-VIR	120
Grande-Rivière	13	2	29	19	32	2	3	0
Rivière-Bleue	13	16	27	9	35	0	0	0
Rivière-de-l'Orient	5	46	5	4	18	0	22	0
Rivière-Owen	11	34	2	5	12	3	33	0
Lac-Biencourt	15	24	14	16	13	0	15	3
Lac-de-l'Est	6	24	0	25	9	1	35	0
Lac-du-Pain-de-Sucre	8	60	4	8	7	4	5	4
Lac-Pohénégamook	6	3	9	40	38	0	4	0
Lac-Témiscouata compartiment A	10	28	6	23	13	0	20	0
Lac-Témiscouata compartiment B	11	21	3	42	8	0	15	0
Lac-Témiscouata compartiment C	8	31	13	27	6	2	13	0
Lac-Témiscouata compartiment D	15	29	6	22	4	0	21	3
Petit-lac-Lajoie	0	7	29	5	9	0	50	0
Ruisseau-Beazeley	2	30	6	27	5	2	21	7
Ruisseau-Bénédict	2	26	22	8	0	0	43	0
Ruisseau-Lizotte	7	8	7	15	21	0	42	0
Ruisseau-Teed	0	17	2	55	2	1	23	0

¹ Selon la mise à jour des données écoforestières de 2017.

Au Bas-Saint-Laurent, un groupe d'experts mandatés pour se pencher sur les enjeux de l'aménagement écosystémique (Comité cible) a proposé d'utiliser les forêts de 7 m et plus comme indicateur de connectivité. Les forêts qui atteignent ce stade devraient offrir un couvert suffisant pour permettre le déplacement d'un grand nombre d'espèces. Selon ces experts, la connectivité est conservée si un minimum de 50 % de l'UA est occupé par des forêts de plus de 7 m (*Sommaire du Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023, UA 011-71*).

Le tableau 8 présente la proportion occupée par les forêts de 7 m et plus dans chaque ACCV. Pour l'ensemble des aires de confinement, cette proportion atteint 88 % et, dans chacune d'elles, cette proportion est supérieure à 62 %.

Tableau 8. Proportion de la forêt de 7 m et plus de hauteur dans chaque aire de confinement du cerf de Virginie

Aires de confinement du cerf de Virginie	Forêts de 7 m et plus (%)
Grande-Rivière	86
Rivière-Bleue	87
Rivière-de-l'Orient	62
Rivière-Owen	88
Lac-Biencourt	78
Lac-de-l'Est	94
Lac-du-Pain-de-Sucre	92
Lac-Pohénégamook	94
Lac-Témiscouata compartiment A	90
Lac-Témiscouata compartiment B	89
Lac-Témiscouata compartiment C	92
Lac-Témiscouata compartiment D	86
Petit-lac-Lajoie	100
Ruisseau-Beazeley	97
Ruisseau-Bénédict	84
Ruisseau-Lizotte	93
Ruisseau-Teed	100
Total	88

4. Objectifs d'aménagement et stratégies de mise en œuvre

Comme mentionné précédemment, les principes d'aménagement utilisés dans ce plan s'appuient sur la plus récente version du *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie* (Hébert et coll., 2013). Les orientations et les objectifs utilisés tendent à répondre à des problématiques précises visant à la fois le maintien, l'amélioration et la restauration de l'habitat du cerf dans l'UA 011-71. Ce plan a été incorporé dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel de l'UA pour la période 2018-2023. Les différentes prescriptions sylvicoles issues des plans d'aménagement de ravages précèdent et encadrent l'exécution des travaux sylvicoles qui peuvent différer des façons de faire usuelles.

4.1 Objectifs d'aménagement

À long terme et à l'échelle du territoire visé par l'aménagement, on doit maximiser l'entremêlement des peuplements forestiers dans le but d'accroître l'effet de bordure entre l'abri et la nourriture. Les situations d'abri et de nourriture-abri actuelles (tableau 4) de chaque ravage ont été comparées avec les cibles régionales. Le potentiel d'habitat, soit la proportion occupée par les différents types de forêts regroupées, a également été évalué pour l'atteinte des cibles à plus long terme (tableau 6). L'analyse de ces paramètres a permis de rassembler les ravages de l'UA 011-71 selon la qualité de l'habitat et de fixer des objectifs d'aménagement (tableau 9) ainsi que des priorités d'intervention qui répondent aux problématiques soulevées. Ces objectifs d'aménagement doivent guider la planification des travaux dans chaque ravage ou compartiment de ravage. De plus, nous nous référons à l'essentiel des stratégies de la mise en œuvre présentée dans le *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie* (Hébert et coll., 2013).

Les lignes suivantes présentent la situation et les objectifs fixés dans les ravages de l'UA 011-71, pour la période 2018-2023.

Situation 1

Habitat du cerf dont la proportion actuelle d'abris est supérieure au seuil sans atteindre la cible et dont la proportion de nourriture-abri est supérieure à la cible ou s'en rapproche.

Aires de confinement du cerf de Virginie concernées :

- Grande-Rivière
- Petit-lac-Lajoie

Situation 2

Habitat du cerf dont la proportion actuelle d'abris est inférieure au seuil minimum et dont la proportion de nourriture-abri est supérieure à la cible.

ACCV concernées :

- Rivière-Owen
- Lac-Biencourt
- Lac-du-Pain-de-Sucre
- Lac-Témiscouata, compartiment A
- Lac-Témiscouata, compartiment D
- Ruisseau-Bénédict
- Ruisseau-Beazeley

Situation 3

Habitat du cerf dont la proportion actuelle d'abris est inférieure au seuil minimum, la proportion de nourriture-abri est supérieure à la cible et la proportion occupée par les grands types de forêts de peuplements résineux est peu élevée, ce qui représente une contrainte à l'atteinte de la cible d'abri fixée pour la région à long terme.

ACCV concernées :

- Rivière-Bleue
- Lac-Pohénégamook
- Lac-Témiscouata, compartiment B
- Lac-Témiscouata, compartiment C
- Ruisseau-Lizotte
- Ruisseau-Teed

Situation 4

Habitat du cerf caractérisé par une absence d'occupation par le cerf en hiver au cours des deux dernières décennies.

ACCV concernées :

- Lac-de-l'Est
- Rivière-de-l'Orient

Tableau 9. Objectifs poursuivis selon les problématiques d'aménagement d'habitat soulevées dans les ravages de l'UA 011-71

Objectifs	Situations
Favoriser la répartition spatiale (l'entremêlement) des composantes abri et nourriture.	1, 2 et 3
Protéger l'intégralité de l'abri actuel et favoriser l'accélération de son retour.	1,2 et 3
Viser le maintien de la proportion de nourriture-abri au-dessus de la cible établie (25 %)	1,2 et 3
Accroître le potentiel d'abri sur une partie des sites associés à des types de forêts dominées par les feuillus intolérants	3
Aucun objectif quinquennal propre à l'habitat du cerf	4

4.2 Stratégie d'aménagement selon le type de forêts regroupées

Les aires de confinement constituent des habitats essentiels pour le maintien des populations de cerfs de Virginie de la région. L'aménagement des ravages doit être orienté en fonction du potentiel d'habitat actuel et futur des peuplements qui les composent afin d'atteindre les objectifs fixés pour améliorer ou maintenir l'habitat du cerf.

La forêt est constituée d'un très grand nombre de peuplements forestiers. Pour en faciliter la gestion en ce qui a trait au calcul des possibilités forestières (CPF) sur une UA, on doit les regrouper pour former des entités qui possèdent une certaine similitude. On observe cette similitude dans leur composition, leur dynamique forestière, les défis sylvicoles qu'ils représentent et les traitements sylvicoles compatibles avec leur dynamique naturelle. Ces regroupements se nomment « types de forêts regroupées ». Les sous-sections qui suivent présentent une description des types de forêts regroupées selon le plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 (PAFIT) et la stratégie d'aménagement à mettre en œuvre dans ces peuplements en fonction de la qualité de l'habitat du ravage (Gagnon et coll., 2017).

4.2.1 Les sapinières

Le type de forêts regroupées des sapinières comprend les sapinières à épinette, les sapinières à thuya et les sapinières pures. Ce regroupement possède une dynamique naturelle complexe, influencée par les épidémies d'insectes (surtout par la tordeuse des bourgeons de

l'épinette) et par le vent. En matière d'habitat, ces peuplements représentent un potentiel d'abri, de nourriture-abri et de nourriture. Ils sont décrits comme des peuplements de haute valeur pour le cerf.

Leur potentiel de nourriture varie beaucoup en fonction de la qualité du site. Sur les stations écologiques les plus riches, les composantes abri et nourriture peuvent se trouver dans un même peuplement. Les peuplements établis sur un site de qualité, et possédant une proportion suffisante d'essences longévives (épinette, thuya et pin), peuvent être aménagés en vue d'établir une structure inéquienne ou étagée en appliquant des coupes partielles (CP) appropriées de façon à favoriser le maintien de leur potentiel d'abri et de nourriture.

Sur les sites plus pauvres, la structure équienne sera favorisée. La contiguïté des composantes abri et nourriture sera alors obtenue par l'étalement des coupes de régénération (CR) dans le temps et sur l'ensemble du territoire. Ce type de récolte doit s'appliquer prioritairement dans les peuplements de faible qualité et régénérés. Les traitements d'éducation des jeunes peuplements doivent favoriser la composition mixte à dominance résineuse ou l'hétérogénéité des essences résineuses. Lorsque le reboisement est nécessaire, le regarni est à privilégier avec l'épinette blanche ou le thuya, selon le site. La plantation doit être une mesure de dernier recours. En plus de maintenir un couvert résineux, les interventions dans ce regroupement de peuplements doivent favoriser l'augmentation de la proportion d'espèces longévives.

Dans les ravages dont l'habitat correspond à la situation 1, 2 ou 3, aucune CR ne pourra être réalisée dans les peuplements à potentiel actuel d'abri. La CP pourra être réalisée dans ces peuplements seulement si le traitement permet de conserver, après coupe, une densité de cime supérieure à 60 %.

4.2.2 Les cédrières

Le type de forêts regroupées des cédrières comprend les cédrières pures, les cédrières à feuillus, les cédrières à résineux, les cédrières à sapin et les cédrières à épinette. Ce regroupement possède une dynamique naturelle complexe, influencée par le feu, le vent et la sénescence naturelle.

Les cédrières offrent un potentiel d'abri, de nourriture-abri et de nourriture aux cerfs. Le thuya est une essence à favoriser dans l'habitat hivernal du cerf en raison de sa grande longévité et de sa résistance aux insectes et aux maladies. Le *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie* (Hébert et coll., 2013) recommande d'exclure les thuyas de toute récolte dans les

ravages. **Tous les peuplements situés dans les ravages de l'UA 011-71 et dominés par le thuya (50 % et plus de la surface terrière) ont été soustraits de l'aménagement forestier.**

4.2.3 Les pessières

Le type de forêts regroupées des pessières comprend les pessières à sapin, les pessières à thuya, les pessières blanches, les pessières noires et les pessières rouges. Ce regroupement possède une dynamique naturelle complexe, influencée par le feu, les épidémies d'insectes (surtout par la TBE) et le vent.

En matière d'habitat, les pessières noires sont peu fréquentées par le cerf. Le potentiel de nourriture y est très faible et la régénération de sapins y représente souvent la seule nourriture disponible pour les cervidés. Par contre, la longévité de l'épinette noire représente un intérêt pour maintenir le potentiel d'abri dans certains ravages. En contrepartie, les pessières blanches représentent un potentiel d'abri, de nourriture-abri et de nourriture. Elles sont décrites comme des peuplements de haute valeur pour le cerf.

Ces peuplements peuvent être aménagés en vue d'établir une structure inéquienne ou étagée en appliquant les coupes partielles appropriées de façon à favoriser le maintien de leur potentiel d'abri. Afin d'éviter le risque d'ensapinage, il est nécessaire de travailler sur la gestion de la composition végétale afin d'augmenter ou de maintenir la proportion d'essences résineuses longévives (épinette, thuya et pin). Lorsque les peuplements sont de faible qualité et régénérés, des CR peuvent être pertinentes. La coupe avec protection des petites tiges marchandes doit être favorisée afin de conserver la structure étagée. L'étalement des CR dans les peuplements dominés par l'épinette vise essentiellement la répartition de l'abri. Le reboisement est rarement nécessaire dans ces forêts, le regarni est à privilégier avec l'épinette blanche ou le thuya, selon le site, afin d'augmenter la diversité.

Dans les ravages dont l'habitat correspond à la situation 1, 2 ou 3, aucune CR ne pourra être réalisée dans les peuplements à potentiel actuel d'abri. La CP pourra être réalisée seulement si elle permet de conserver, après coupe, une densité de cime supérieure à 60 %.

4.2.4 Les feuillus tolérants

Le type de forêts regroupées des feuillus tolérants comprend les bétulaies jaunes à feuillus intolérants, les bétulaies jaunes à feuillus tolérants, les érablières à sucre, les érablières à sucre à bouleau jaune, les érablières à sucre à feuillus intolérants, les érablières à sucre à feuillus nobles et les érablières à sucre à hêtre. La dynamique naturelle de ces peuplements est principalement influencée par la formation de petites ouvertures créées par la mort d'arbres sénescents ou par de petits chablis causés par le vent.

Dans les ravages, ces strates représentent un potentiel de nourriture, de nourriture-abri ou peu utilisé. Ces peuplements sont très productifs en nourriture pour le cerf et ils présentent un potentiel de nourriture-abri lorsqu'on y trouve des îlots de résineux. Ces îlots peuvent avoir une valeur importante à l'échelle du ravage et leur récolte doit faire l'objet d'une bonne analyse. Les peuplements dominés par les feuillus tolérants présentent un risque d'envahissement par le hêtre ou des espèces concurrentes (érable à épis, cerisier de Pennsylvanie, etc.). L'aménagement de ces peuplements en structure irrégulière est favorisé et il doit également permettre de maintenir ou d'augmenter la proportion d'espèces longévives (bouleau jaune et érable à sucre). Ce regroupement est habituellement aménagé par des CP, selon une rotation de 20 à 30 ans.

4.2.5 Les feuillus tolérants à résineux

Le type de forêts regroupées des feuillus tolérants à résineux comprend les sapinières à bouleaux jaunes, les bétulaies jaunes à résineux et les érablières à sucre à résineux. Ce regroupement possède une dynamique naturelle complexe, influencée par le feu, les épidémies d'insectes (surtout par la TBE), le vent et la sénescence naturelle.

En matière d'habitat, ces peuplements représentent un potentiel d'abri, de nourriture-abri et de nourriture. Ces strates offrent des composantes abri et nourriture sur un même site. Il est de mise de conserver la composition mixte et de favoriser la structure inéquienne ou étagée de ces peuplements par des CP appropriées. Lorsque les peuplements sont de faible qualité, des CR peuvent être réalisées. L'entremêlement de l'abri et de la nourriture sera alors obtenu par une répartition dans le temps et sur l'ensemble du territoire de CR.

Le bouleau jaune croît régulièrement en association avec le sapin dont la longévité lui est de beaucoup inférieure. La maturité et la proportion occupée par le sapin sont souvent les facteurs qui déterminent le choix entre la CP et la CR dans ces peuplements. La proportion de sapins varie beaucoup au sein d'une même strate mixte de bouleaux jaunes et de sapins. Pour ces raisons, la localisation des interventions doit faire l'objet d'une attention particulière lorsque ce type de peuplement se situe dans un ravage en déficit d'abri. Ces forêts sont souvent envahies par des essences compétitrices et le reboisement est souvent nécessaire.

Dans les ravages dont l'habitat correspond à la situation 1, 2 ou 3, aucune CR ne pourra être réalisée dans les peuplements à potentiel actuel d'abri. La CP pourra être réalisée dans ces peuplements seulement si ce traitement permet de conserver, après coupe, une densité de cime supérieure à 60 %.

4.2.6 Les bétulaies blanches, les bétulaies blanches à résineux, les peupleraies, les peupleraies à résineux et les érablières rouges

Les bétulaies blanches, les bétulaies blanches à résineux, les peupleraies, les peupleraies à résineux et les érablières rouges sont caractérisées par des peuplements ayant subi une perturbation grave (feu, épidémie d'insectes, chablis ou coupe totale). La perturbation subite a éliminé la plupart des arbres du peuplement et a engendré un processus de succession dominé par les essences pionnières. La majorité de ces peuplements possèdent une structure d'âge équiennne.

Ces peuplements peuvent offrir un potentiel de nourriture-abri, de nourriture ou être peu utilisés par les cerfs. Sur certains sites, les essences pionnières peuvent faire place aux résineux et représenter un potentiel d'abri à plus long terme. L'objectif général pour ces peuplements est de maintenir ou d'augmenter la proportion de résineux tout en favorisant les espèces longévives (épinette, thuya et pin).

Généralement, ces peuplements forment une structure équiennne et seront récoltés par CR. Dans plusieurs ravages, ce type de forêt représente une proportion importante de l'habitat. Dans un tel contexte, l'évolution de ces peuplements apparaît comme un facteur déterminant pour augmenter la proportion d'abris à plus long terme de ces ravages. Cette situation influence le choix du scénario d'aménagement et les conditions d'admissibilité à la récolte pour ces peuplements. La figure 7 de la section 6.2.5 correspond à la grille de décision qui présente les options de récolte et les critères d'admissibilité propres aux ravages situés dans les peuplements dominés par les peupliers.

Dans les ravages dont le potentiel d'abri à long terme est faible, comme ceux dont l'habitat correspond à la situation 3, le reboisement de résineux sera prescrit sur les sites mal régénérés. Dans ces ravages, le nettoyage doit aussi être favorisé après la récolte des peuplements dominés par l'érable rouge ou le bouleau blanc afin d'augmenter le potentiel d'abri à long terme.

5. Calcul de la possibilité forestière

Le calcul de la possibilité forestière permet de déterminer le volume maximal des récoltes annuelles que l'on peut prélever à perpétuité sur un territoire (BFEC, 2016). La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier institue au sein du MFFP le poste de Forestier en chef et lui confie la responsabilité de déterminer les possibilités annuelles de coupe sur les territoires publics. Dans l'UA 011-71, le CPF a été réalisé sur les 14 aires de confinement du cerf de Virginie. Cette étape est déterminante pour l'aménagement qui sera réalisé dans les ravages, puisqu'elle fixe le taux de récolte pour cinq ans.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, les principaux objectifs et contraintes propres à l'aménagement des ravages ont été fixés par les responsables régionaux du MFFP à la Direction de la gestion des forêts et à la Direction de la gestion de la faune. Les objectifs et les contraintes d'aménagement retenus dans les ravages ont été intégrés au CPF. Les objectifs d'abri et de nourriture-abri ont été introduits sous forme de seuils minimums à atteindre, puis à conserver dans chaque ravage et compartiment de ravage. Ainsi, les peuplements d'abri sont exclus de la possibilité de CR lorsque les cibles d'abri ne sont pas atteintes dans un ravage.

La spatialisation des récoltes a été appliquée de façon à proscrire l'adjacence entre les futures CR et les forêts de moins de 7 m de hauteur. Dans le CPF 2018-2023, la contribution des ravages au volume calculé régionalement équivaut à la proportion occupée par la superficie destinée à l'aménagement, soit 7 % de l'UA 011-71.

Le CPF fixe les cibles de récolte pour l'ensemble des ravages situés dans une même UA. La répartition des secteurs de récolte dans chaque ravage et le choix du type d'intervention font partie du présent plan d'aménagement quinquennal.

6. Plan d'intervention 2018-2023

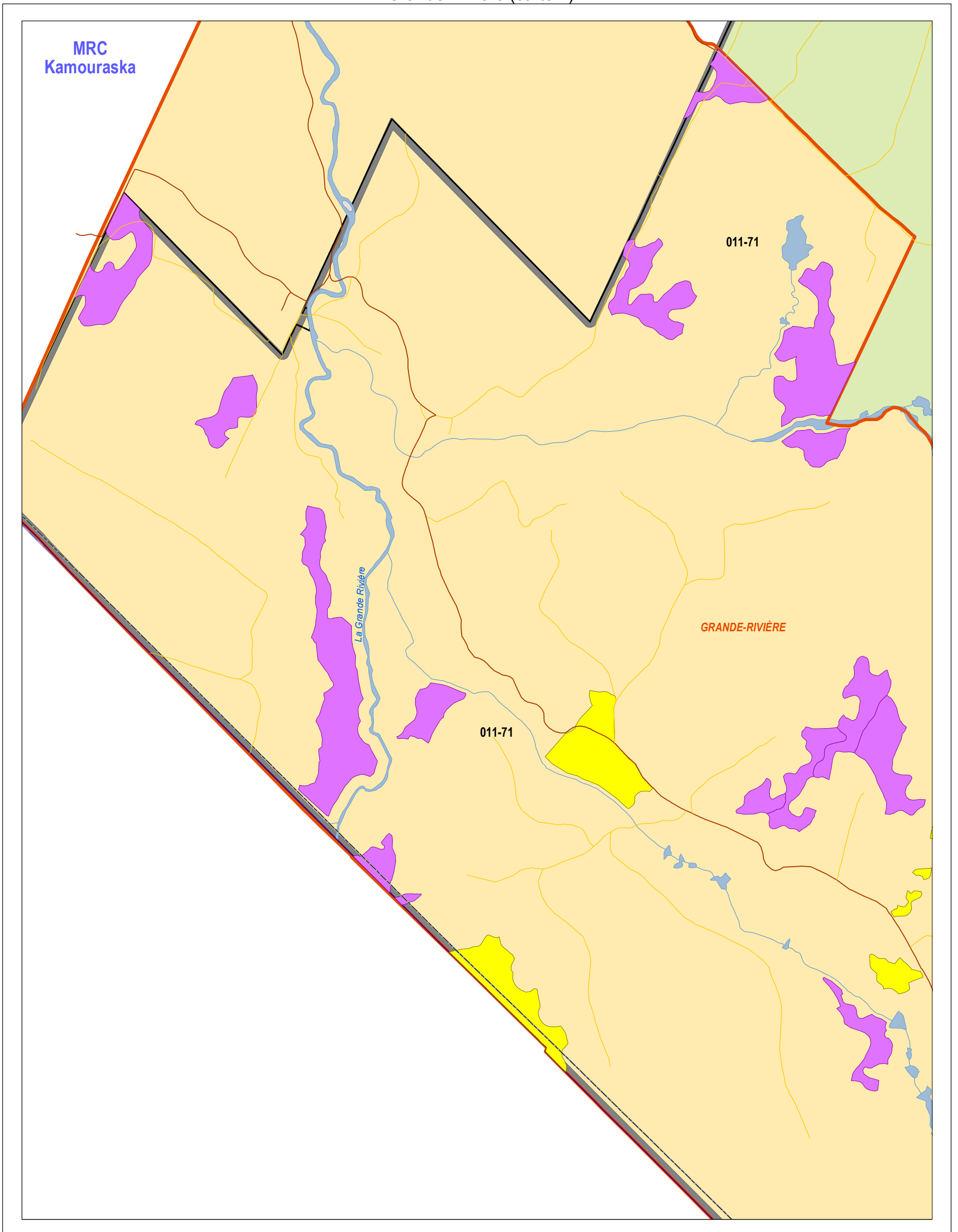
6.1 Superficies et localisation des secteurs d'intervention

Le tableau 10 présente les superficies des interventions à réaliser pour la période 2018-2023 dans les ravages de l'UA 011-71. La coupe partielle (252 ha), ayant pour principal objectif le développement acéricole, a été incluse dans la présente planification. Le plan comprend tous les secteurs de récolte à traiter jusqu'en 2023. Les figures 6A à 6N présentent la localisation des secteurs d'intervention dans les ravages de l'UA 011-71. Les traitements cultureux de remise en production après récolte (préparation de terrain et reboisement) de même que le dégagement, l'éclaircie précommerciale et le nettoyage ne sont pas présentés dans ce document. Ils devront être préparés par le responsable de la planification de l'UG, selon les mesures et les objectifs du plan de ravage.

Tableau 10. Superficies des interventions de récolte à réaliser pour la période 2018-2023 dans les ravages de l'UA 011-71

Aire de confinement du cerf de Virginie	Coupe de régénération	Coupe partielle	Éclaircie commerciale
Grande-Rivière	32	150	0
Rivière-Bleue	11	0	0
Rivière-de-l'Orient	0	0	114
Rivière-Owen	0	54	42
Lac-Biencourt	55	0	17
Lac-de-l'Est	12	8	0
Lac-du-Pain-de-Sucre	50	0	11
Lac-Pohénégamook	23	29	0
Petit-lac-Lajoie	0	6	5
Ruisseau-Beazeley	16	53	48
Ruisseau-Bénédict	6	77	54
Ruisseau-Lizotte	17	0	0
Ruisseau-Teed	7	20	0
Total partiel	229	397	291
Lac-Témiscouata compartiment A	72	153	4
Lac-Témiscouata compartiment B	0	0	28
Lac-Témiscouata compartiment C	62	0	0
Lac-Témiscouata compartiment D	27	8	68
Total partiel Lac-Témiscouata	161	161	100
Total	390	558	391

Figure 6A : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Grande-Rivière (carte 1)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
MFFP

Année
2018

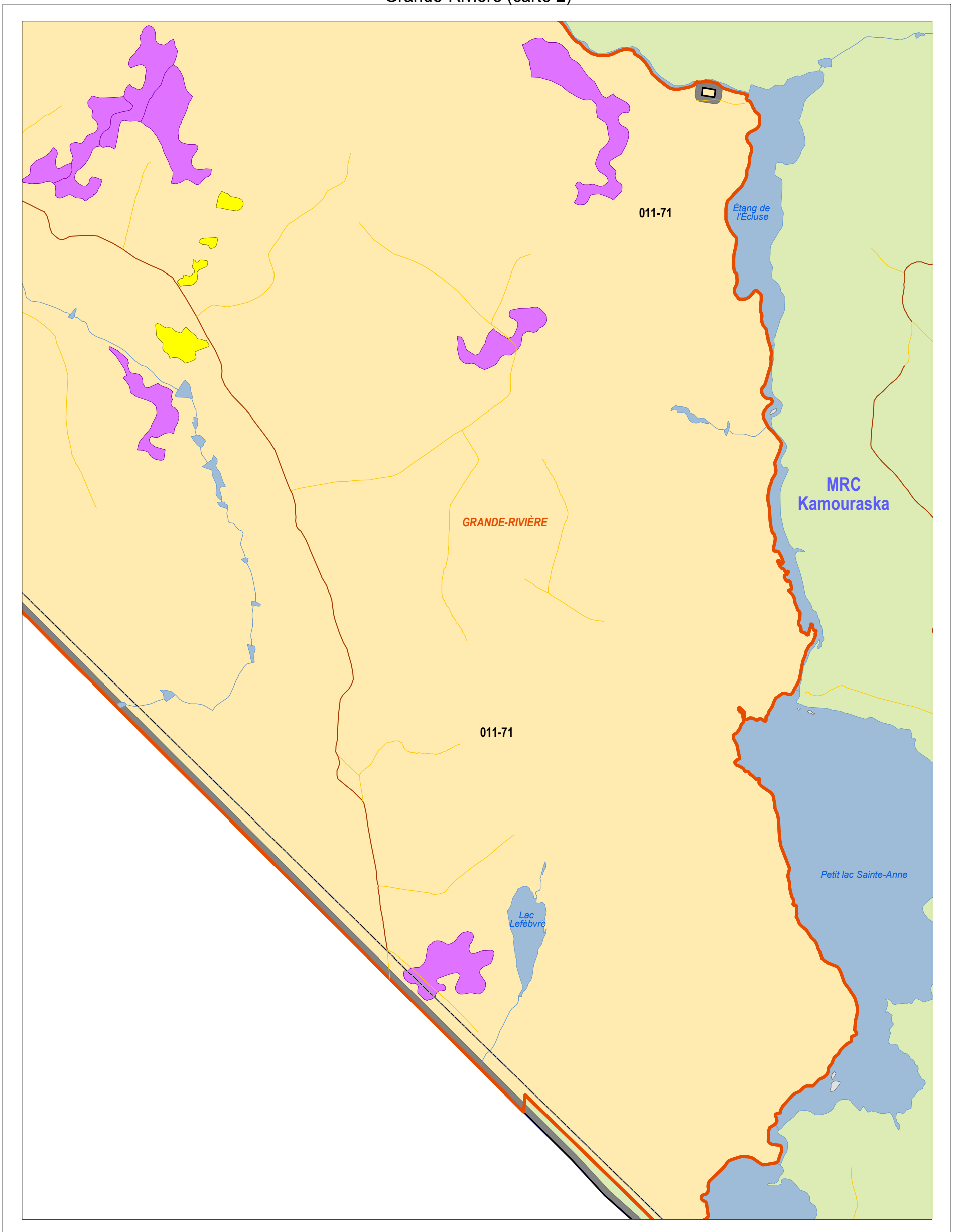
Réalisation
Direction générale du Sud-Est
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

Figure 6A : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Grande-Rivière (carte 2)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

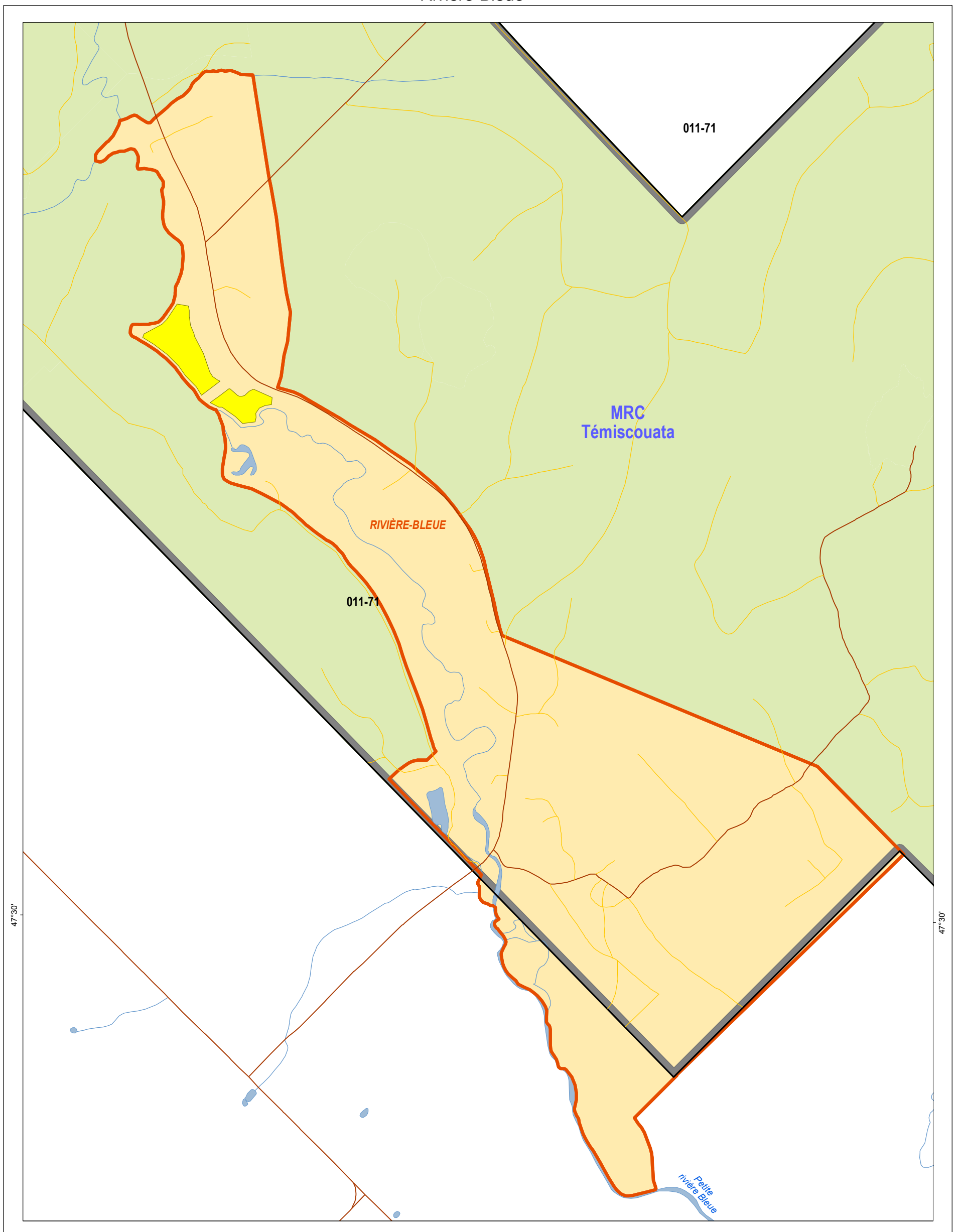
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6B : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Rivière-Bleue



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

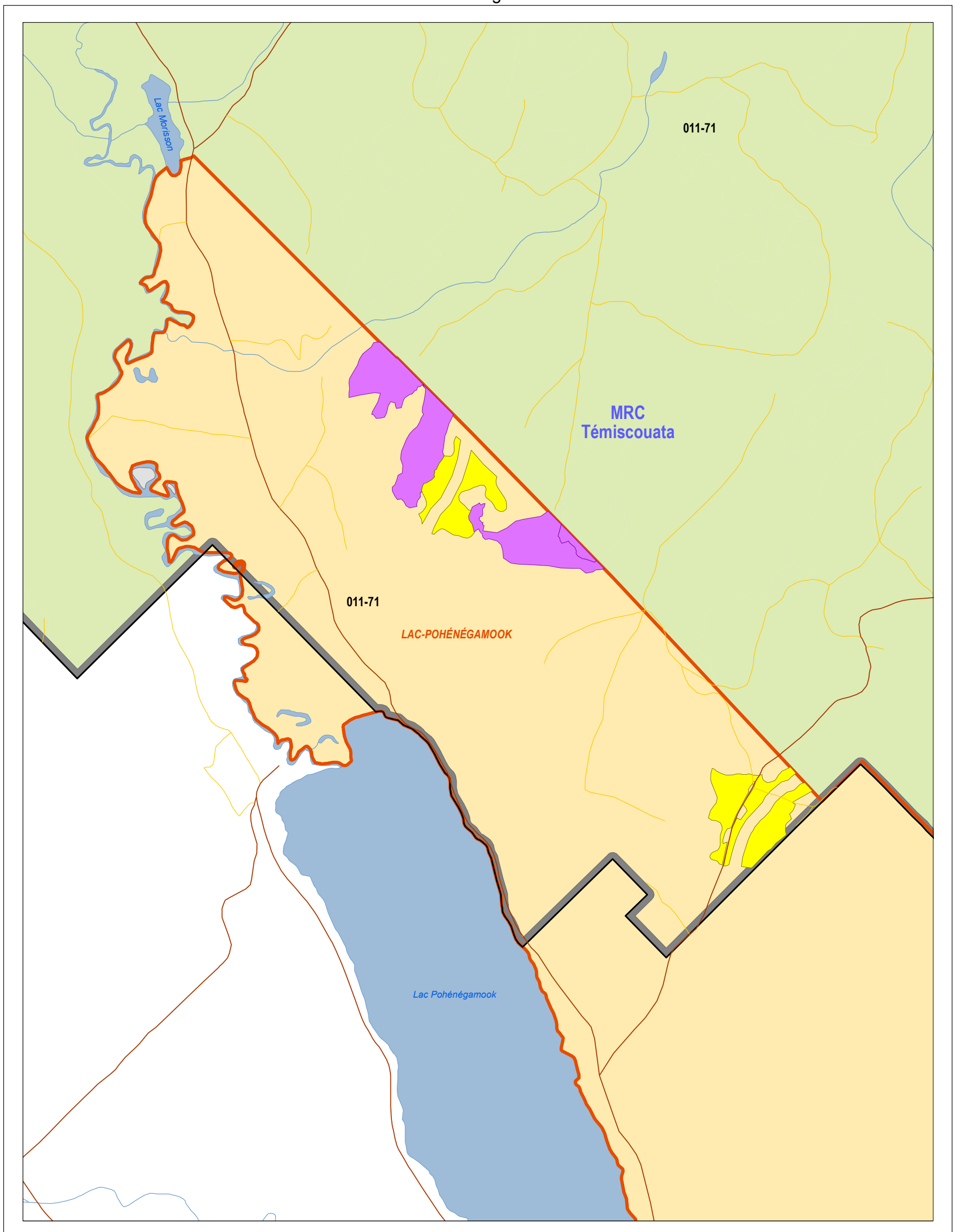
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6C : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Lac-Pohénégamook



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

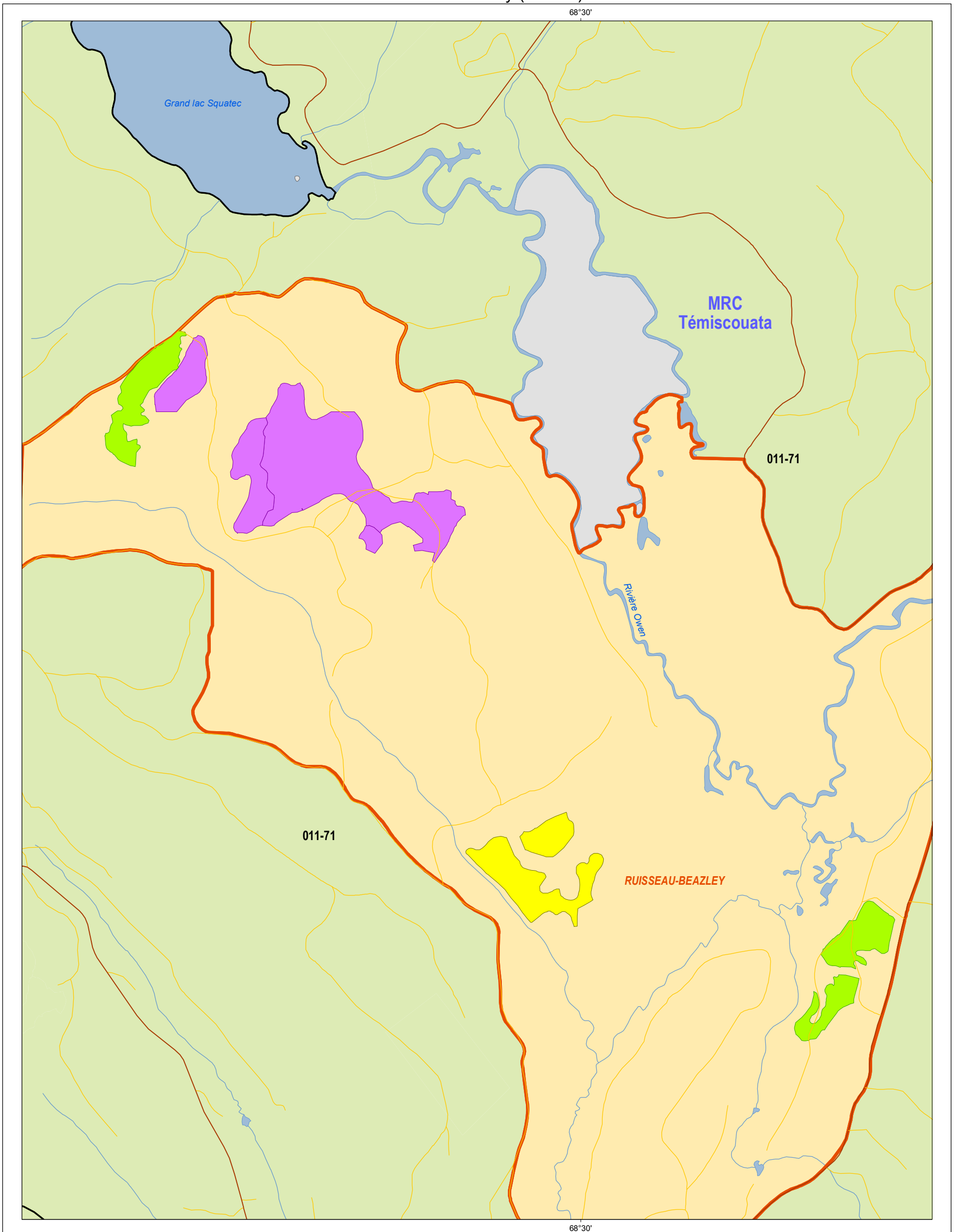
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6D : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Ruisseau-Beazley (carte 1)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

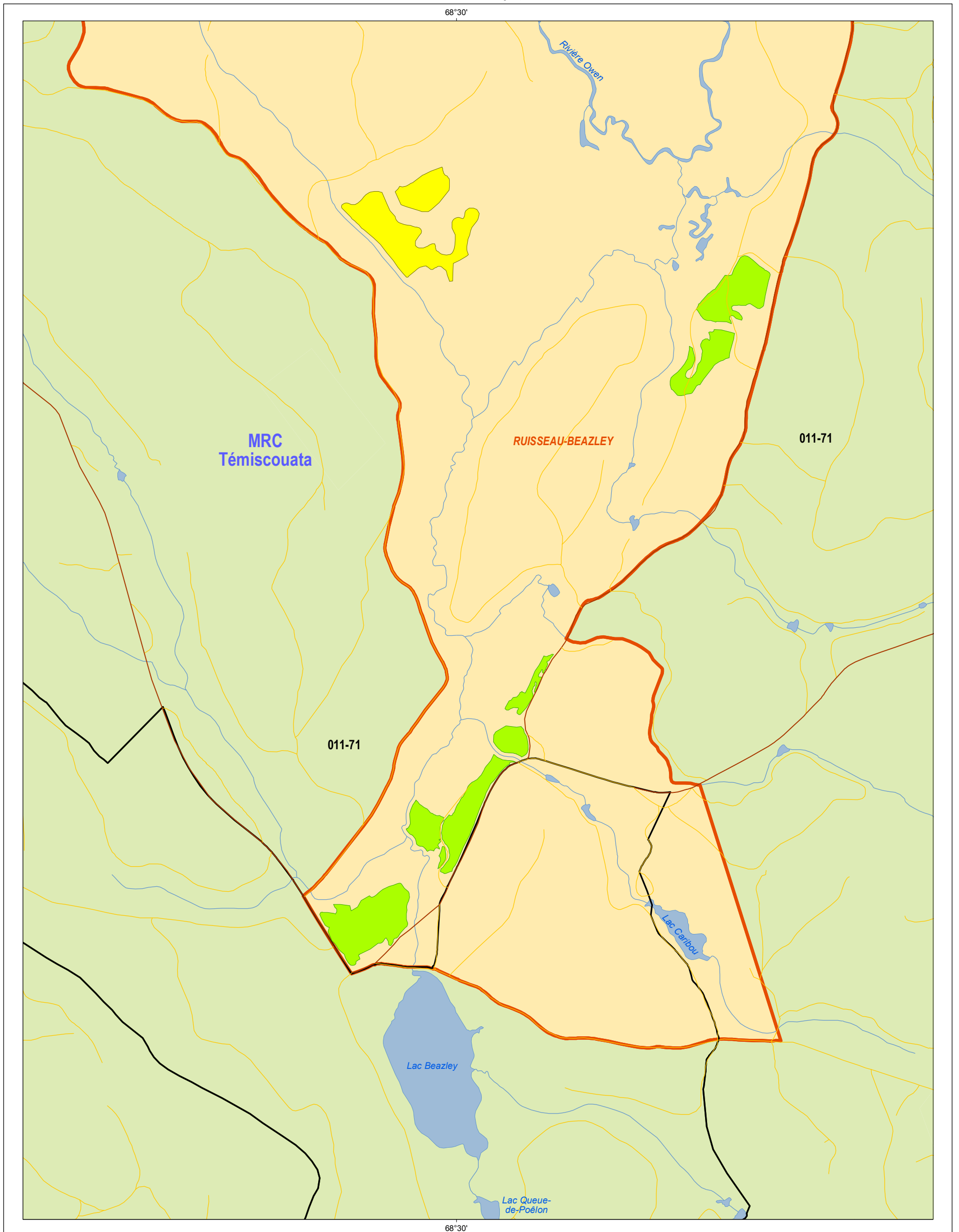
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6D : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Ruisseau-Beazley (carte 2)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

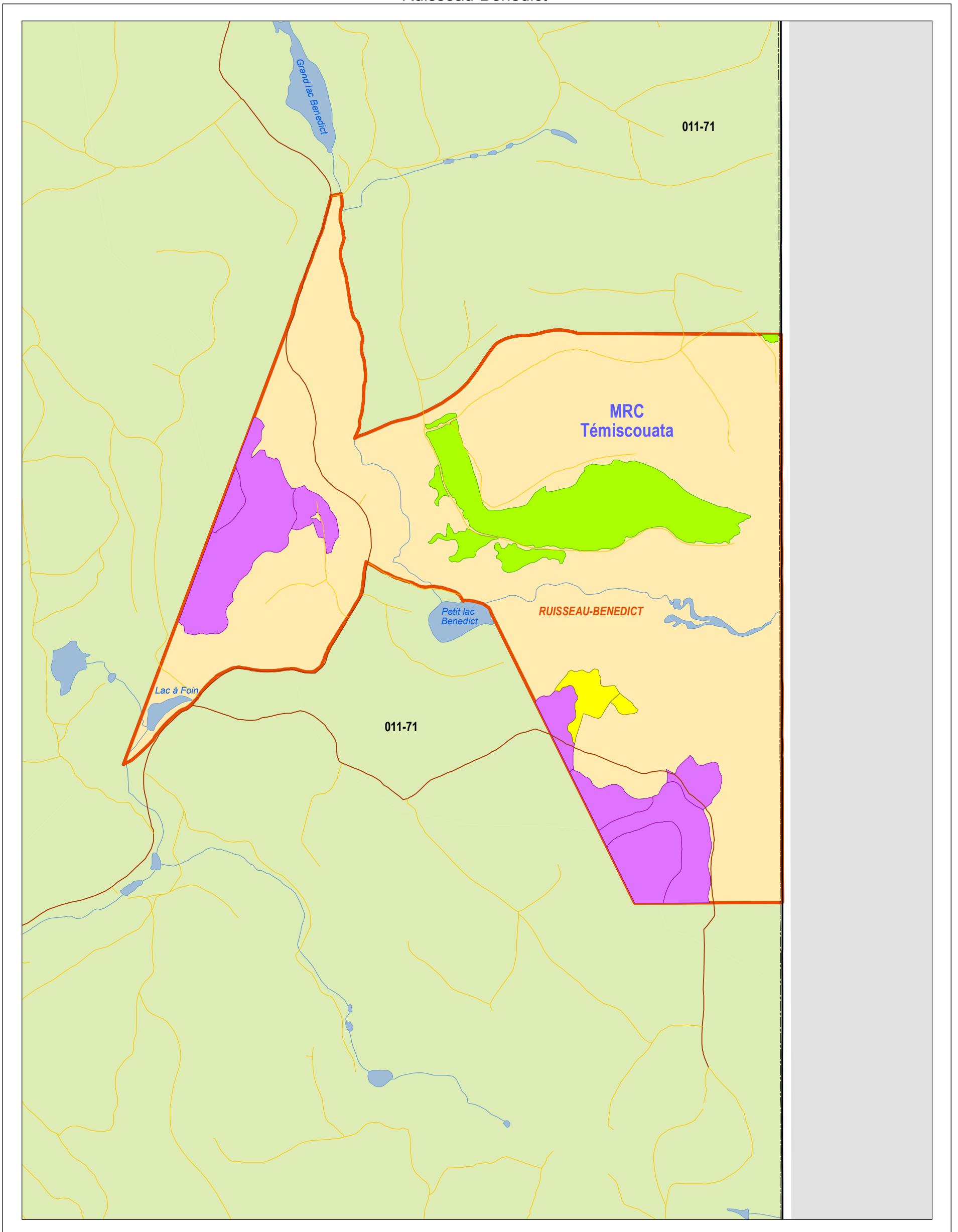
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6E : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Ruisseau-Benedict



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources

Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme

MFFP

Année

2018

Réalisation

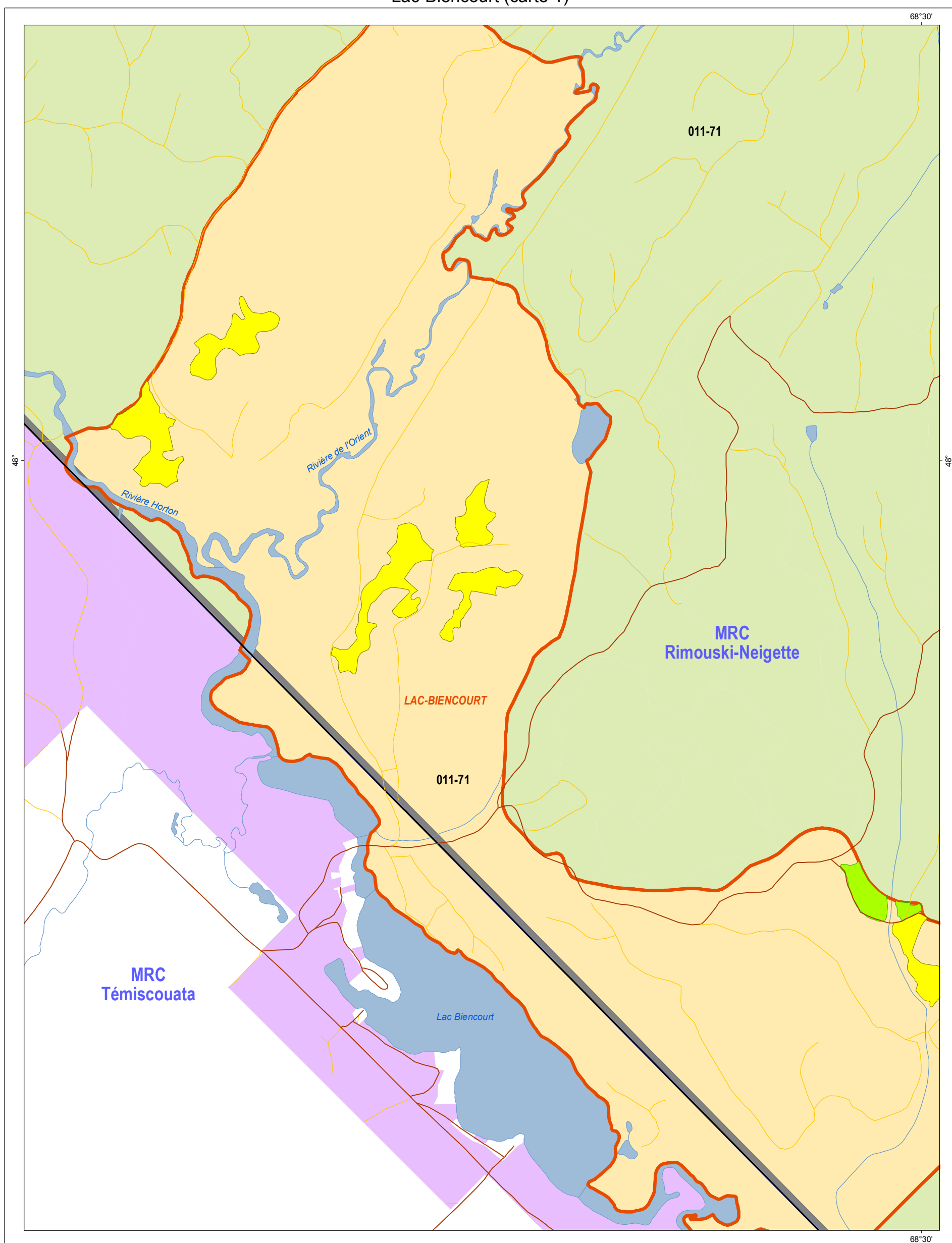
Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune
 et Parcs

Québec

Figure 6F : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Lac-Biencourt (carte 1)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement
 Limite d'unité de gestion forestière

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

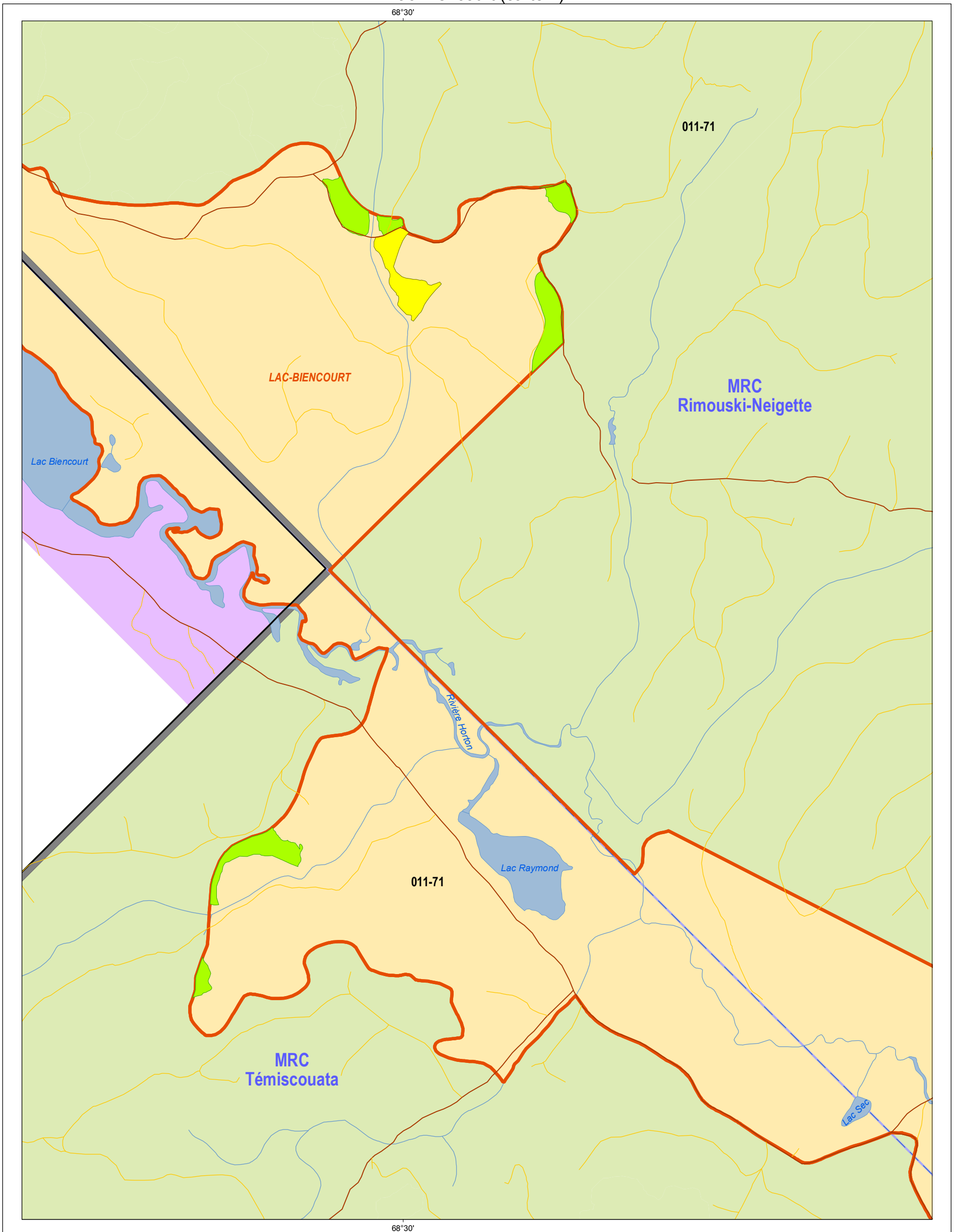
© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6F : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages

Lac-Biencourt (carte 2)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement
 Limite d'unité de gestion forestière

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

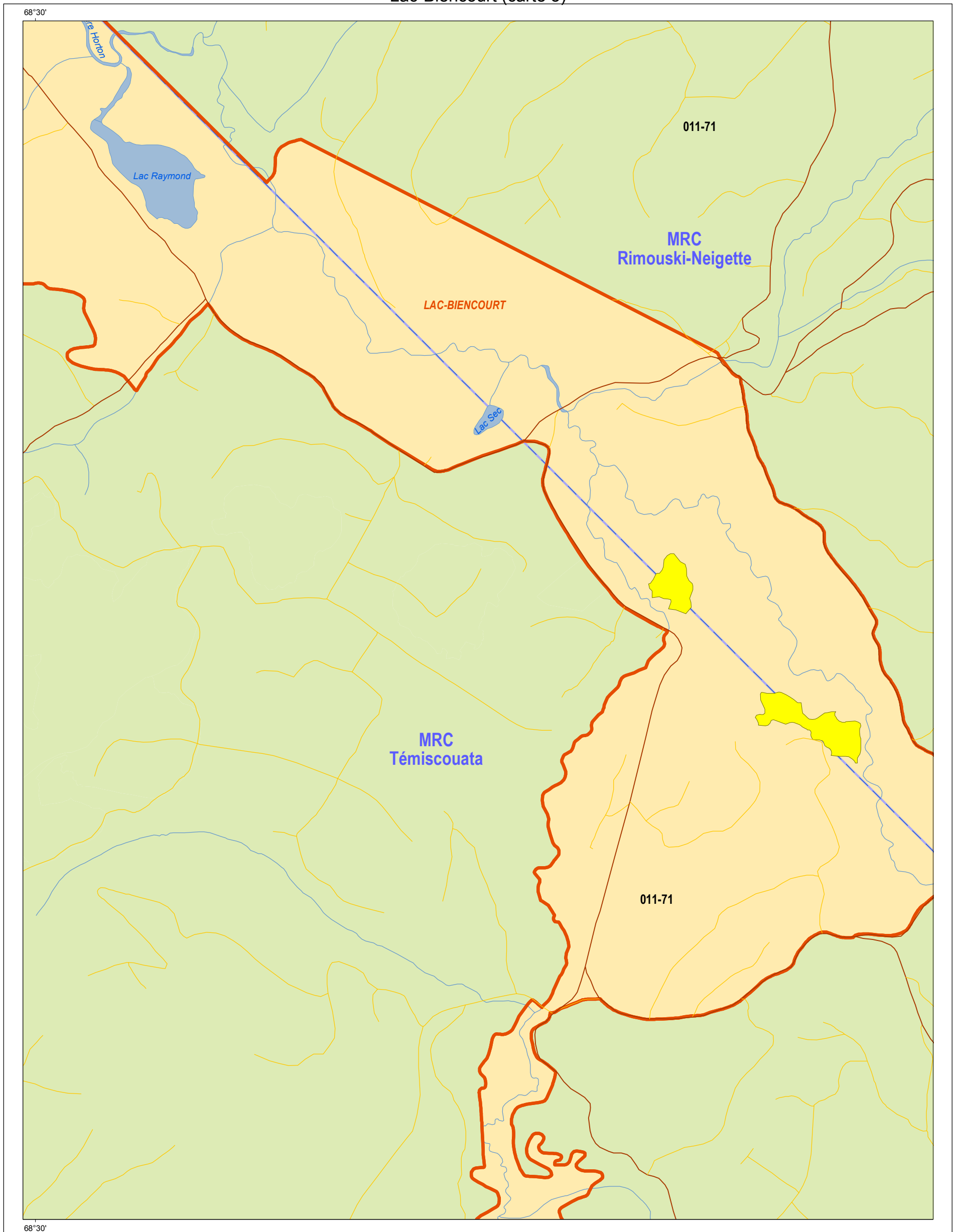
© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6F : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages

Lac-Biencourt (carte 3)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement
 Limite d'unité de gestion forestière

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

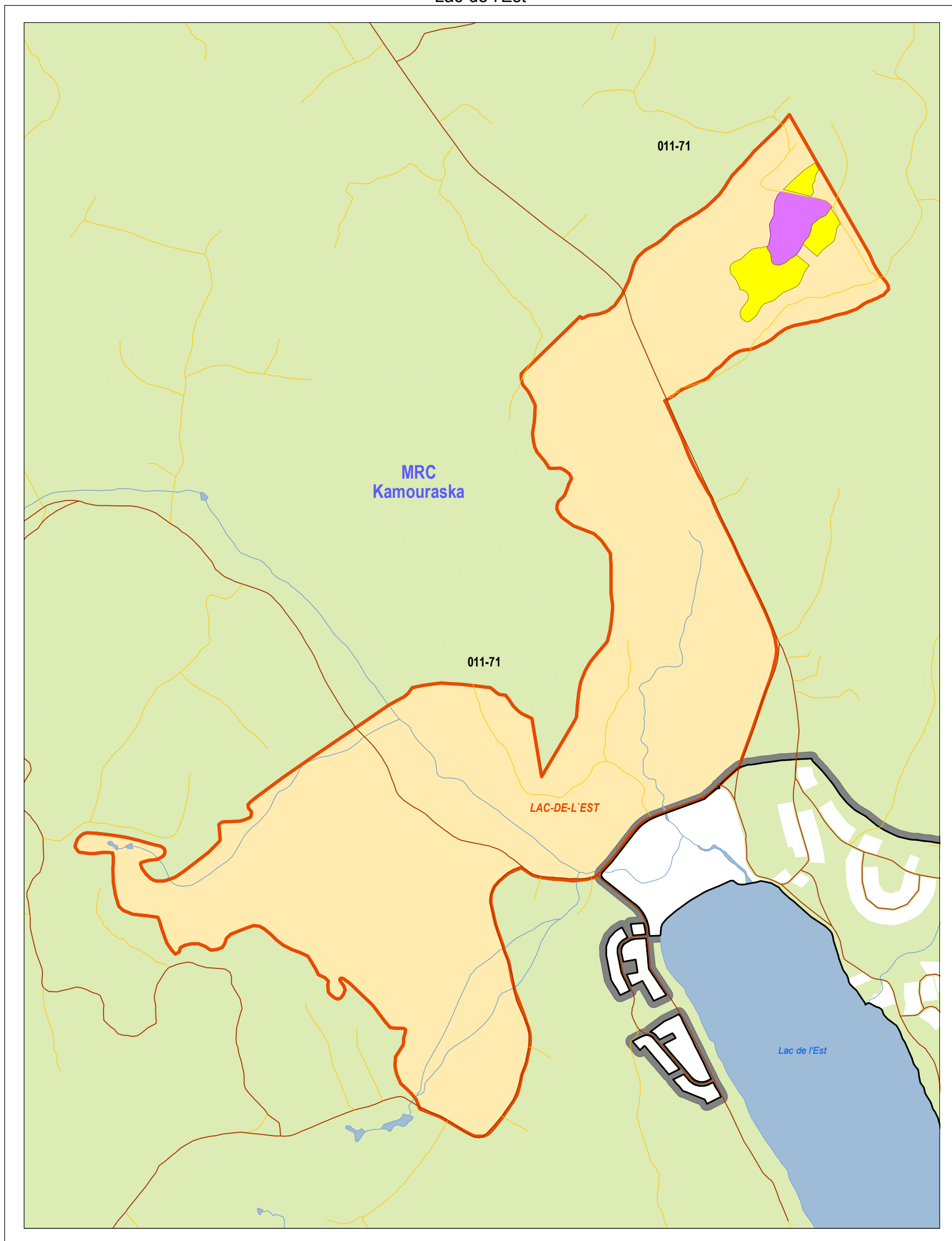
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6G : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Lac-de-l'Est



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

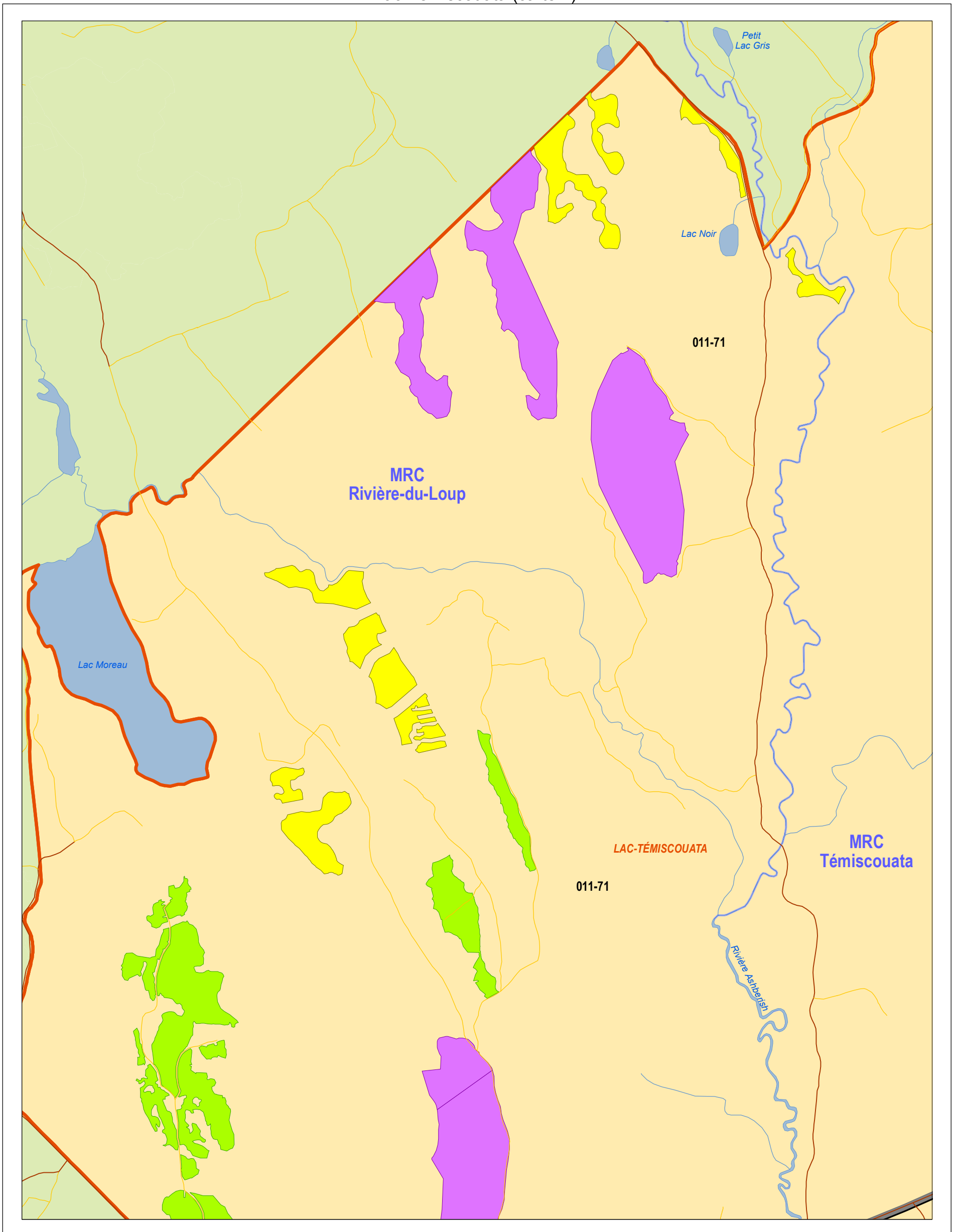
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6H : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Lac-Témiscouata (carte 1)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

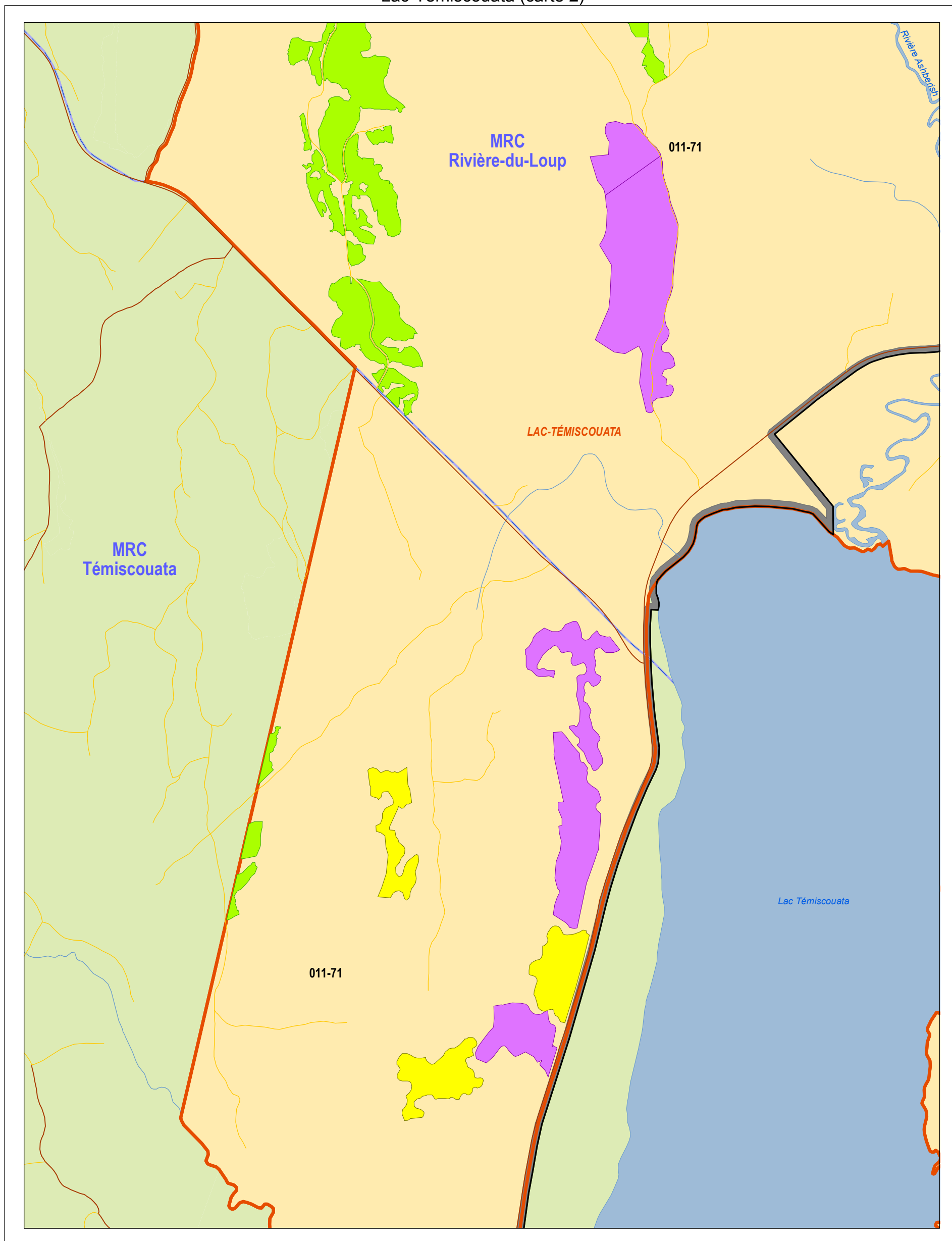
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6H : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Lac-Témiscouata (carte 2)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

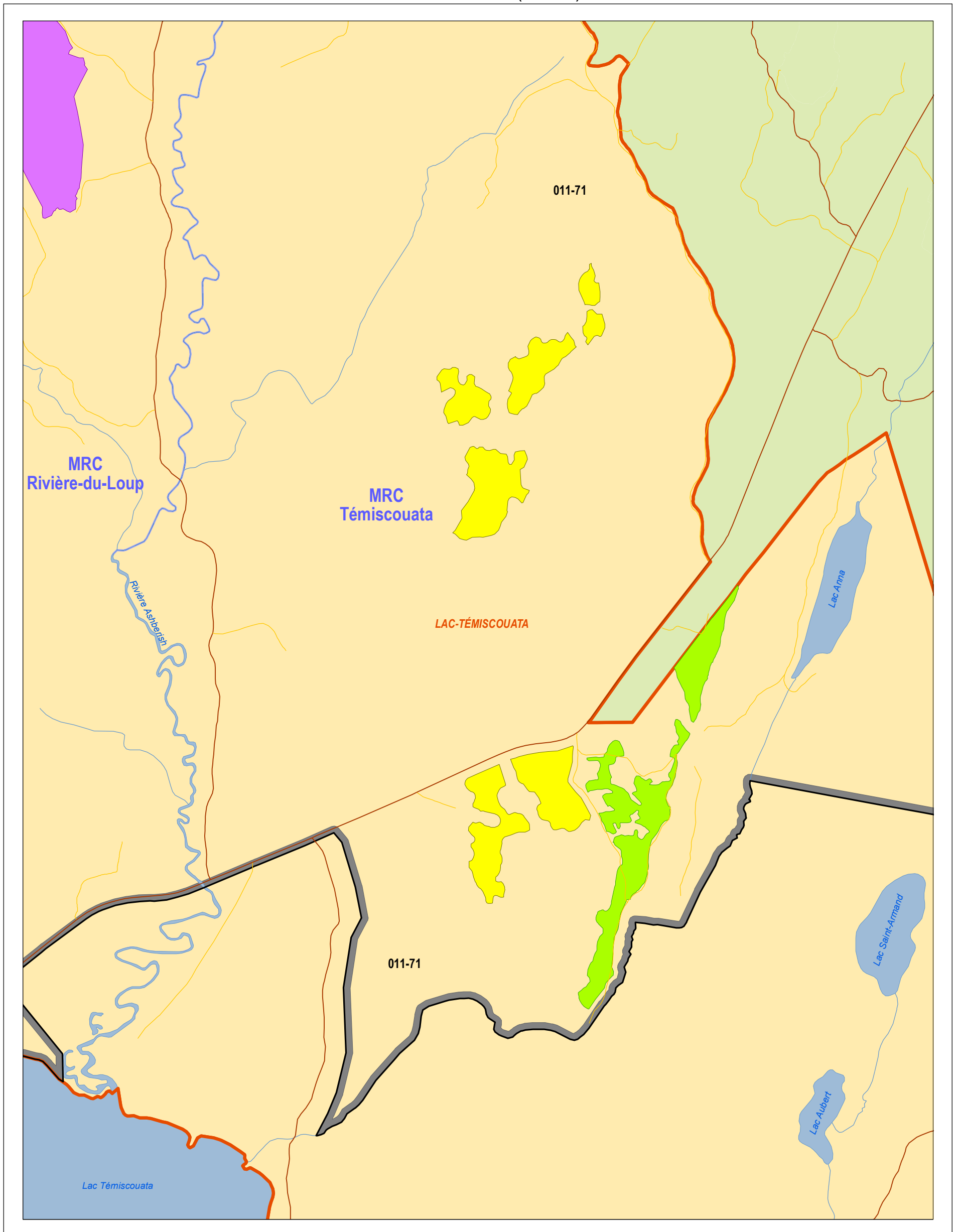
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6H : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Lac-Témiscouata (carte 3)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

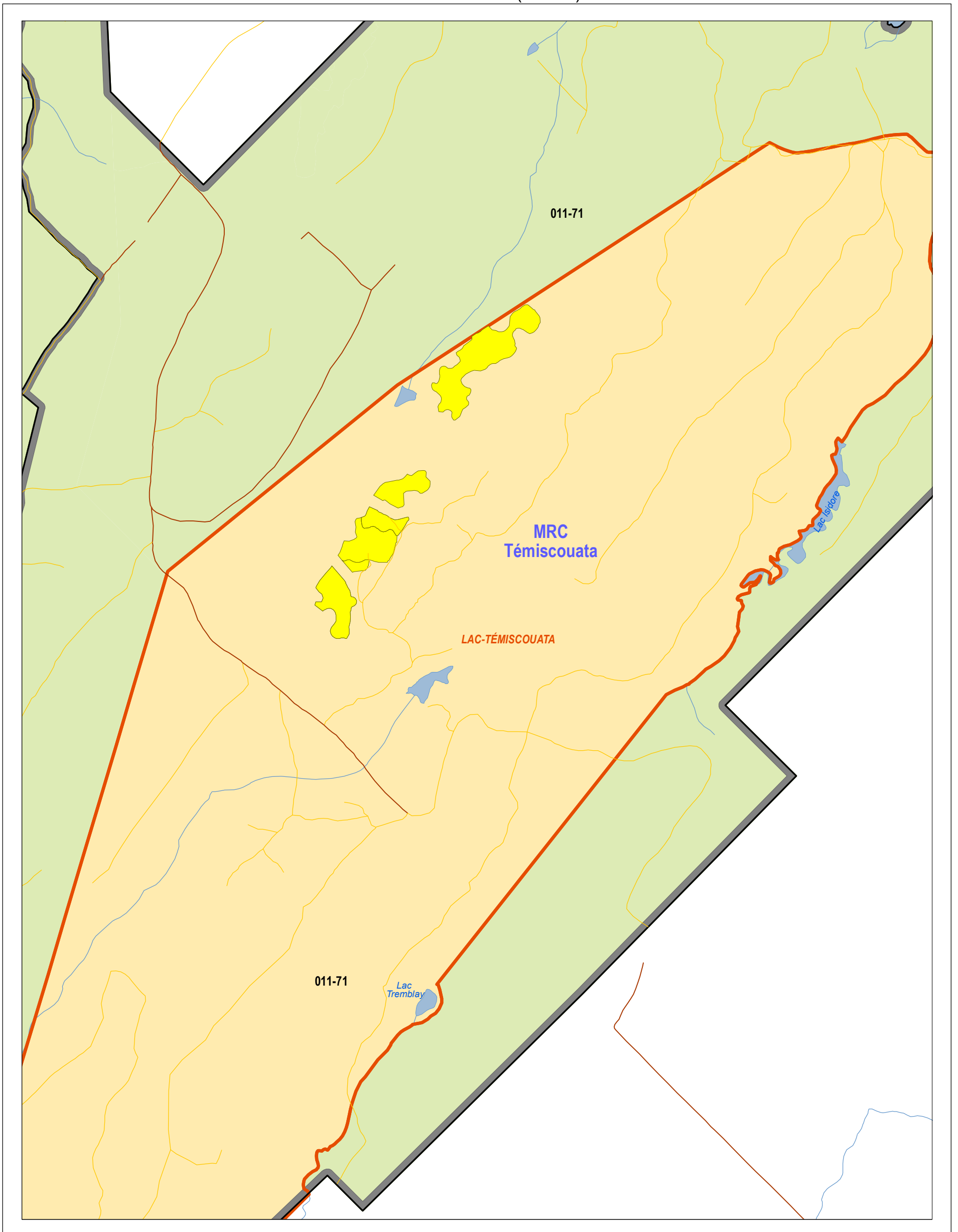
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6H : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Lac-Témiscouata (carte 4)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

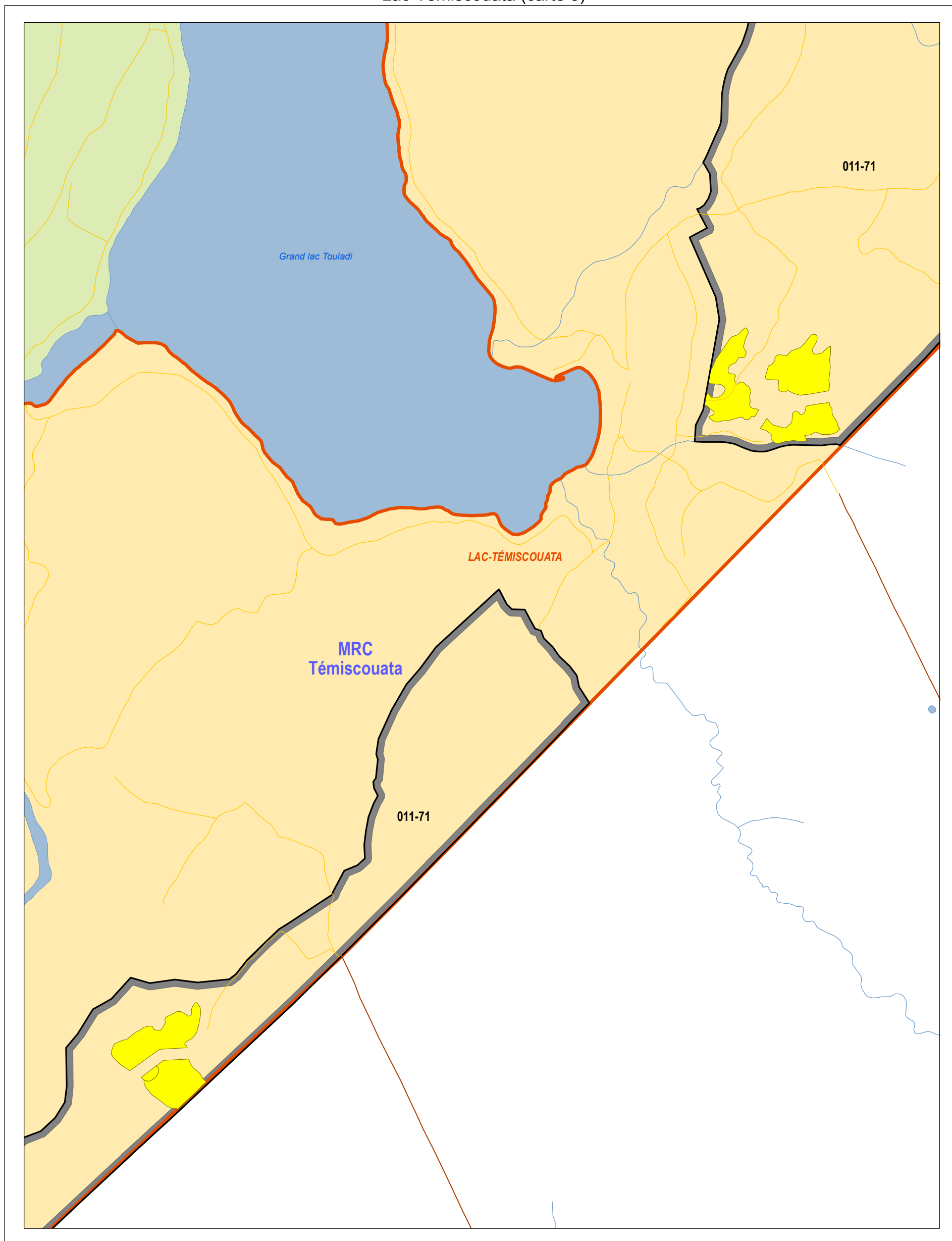
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6H : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Lac-Témiscouata (carte 5)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
MFFP

Année
2018

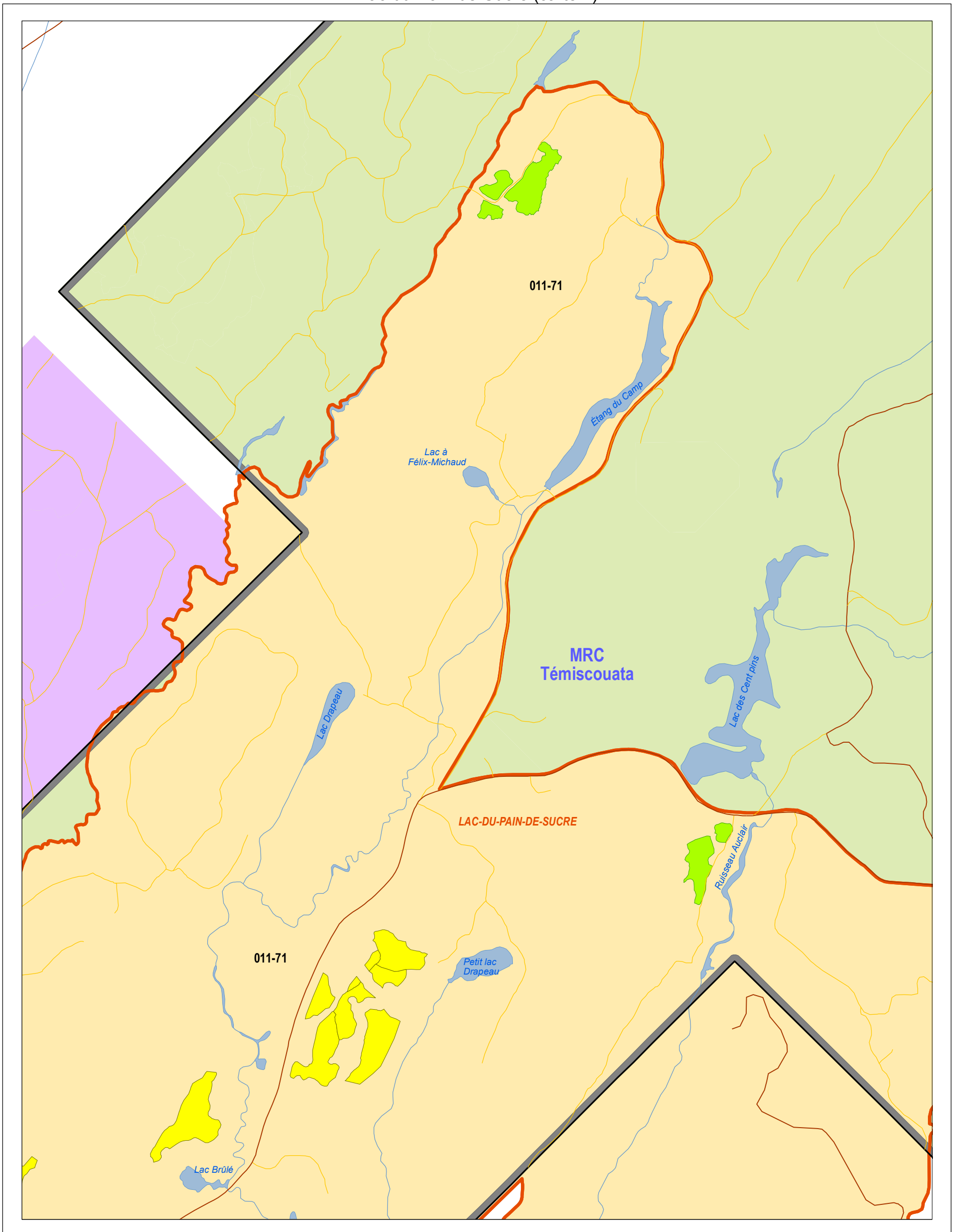
Réalisation
Direction générale du Sud-Est
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6I : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Lac-du-Pain-de-Sucre (carte 1)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

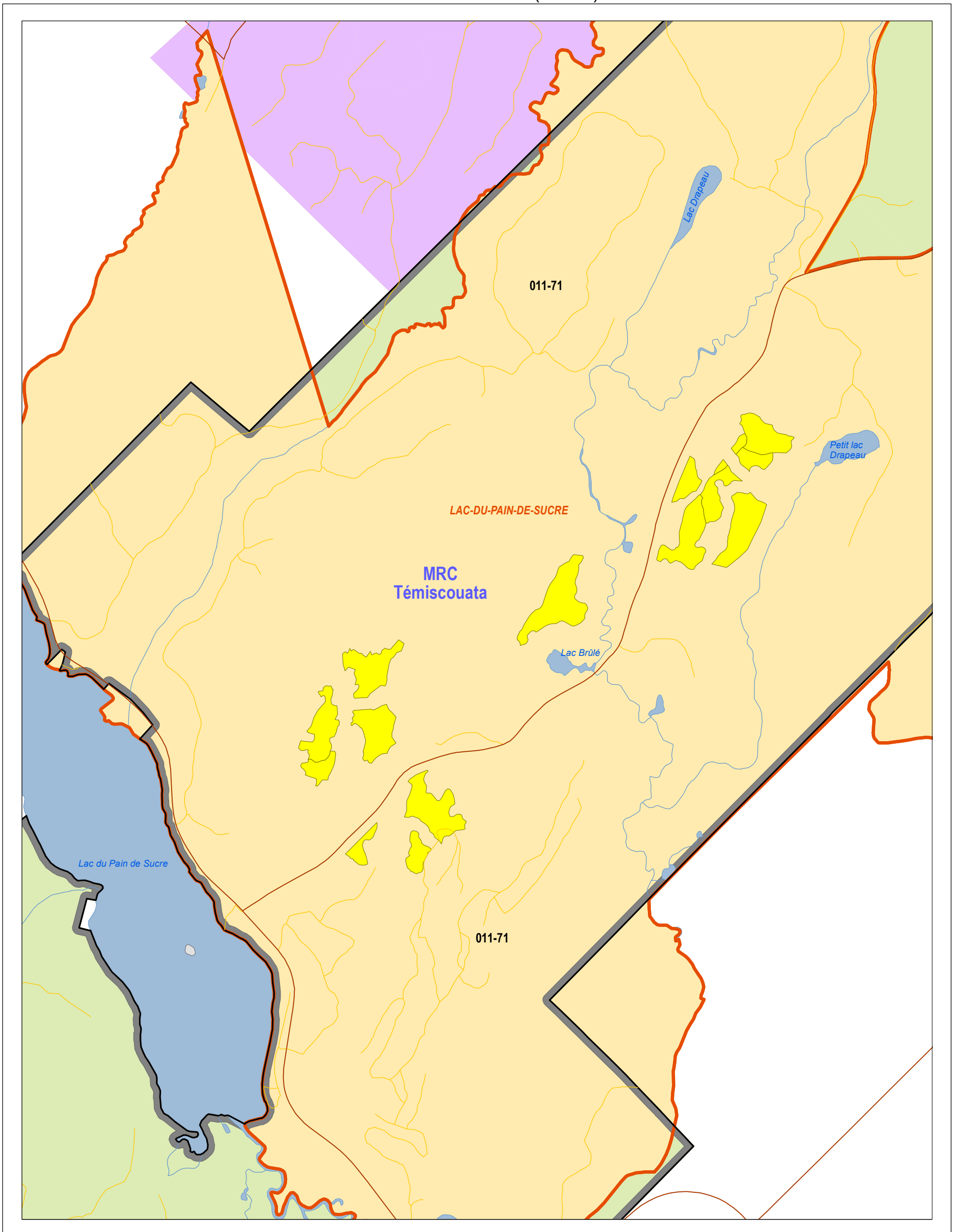
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6I : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Lac-du-Pain-de-Sucre (carte 2)



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

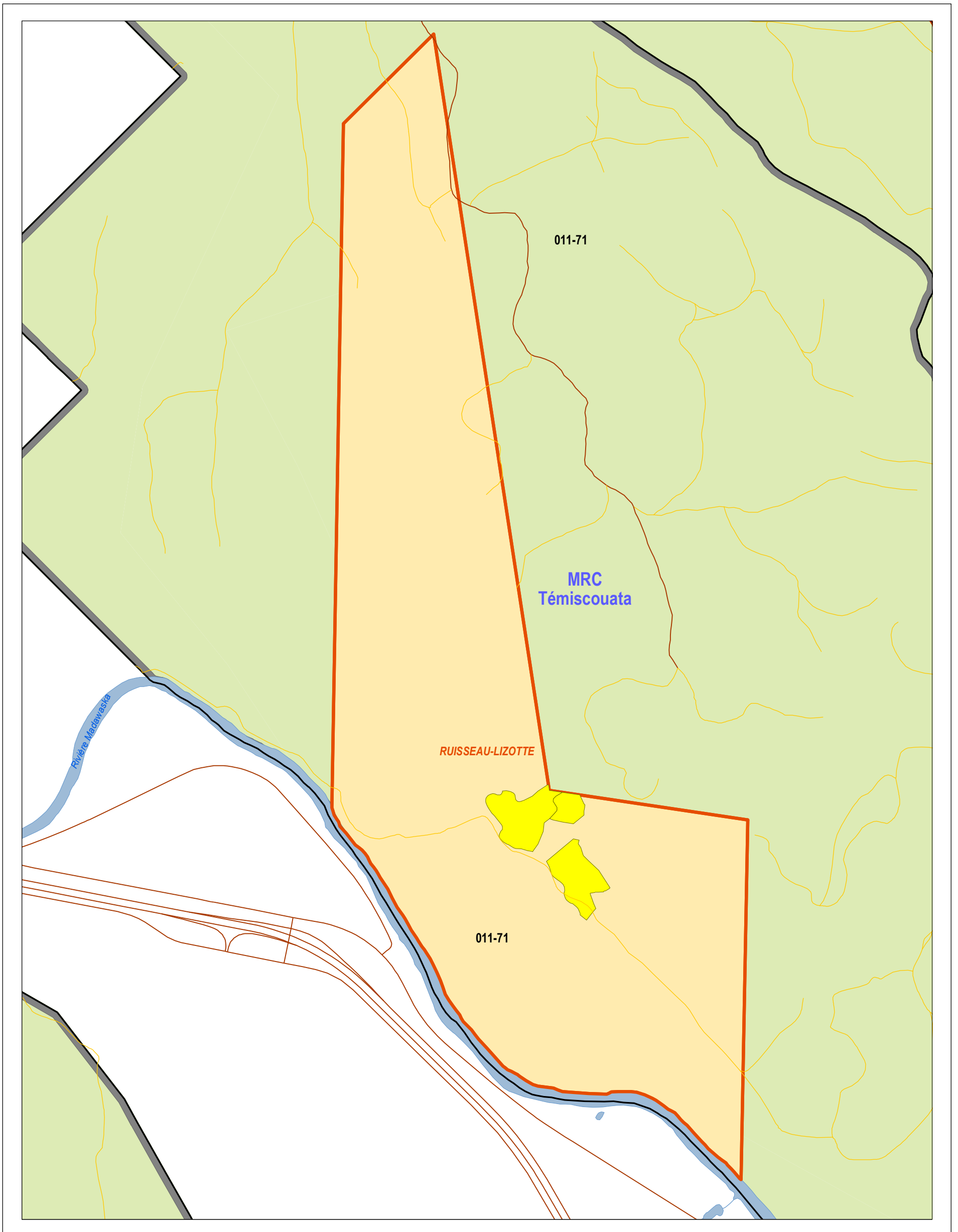
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6J : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Ruisseau-Lizotte



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

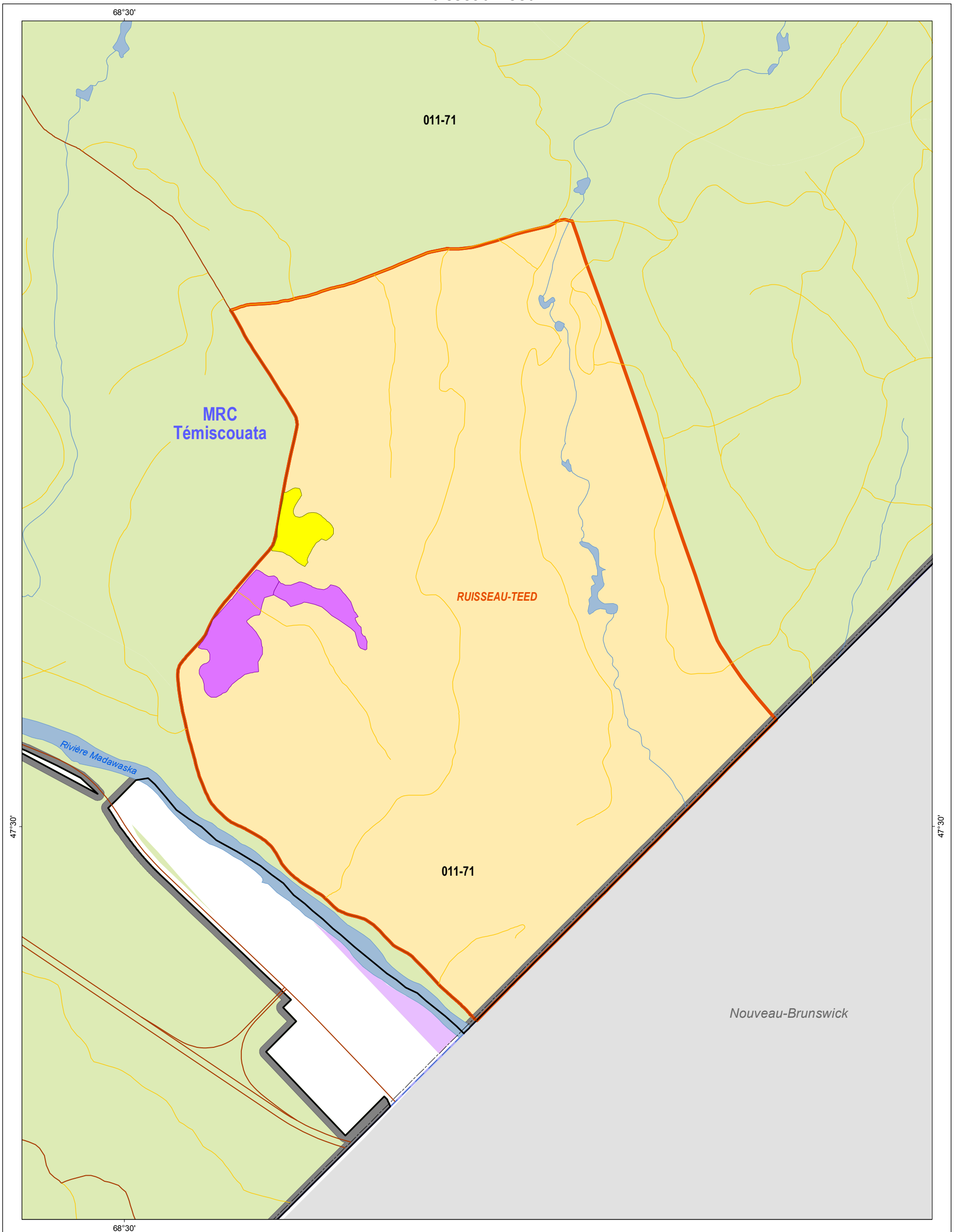
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6K : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Ruisseau-Teed



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

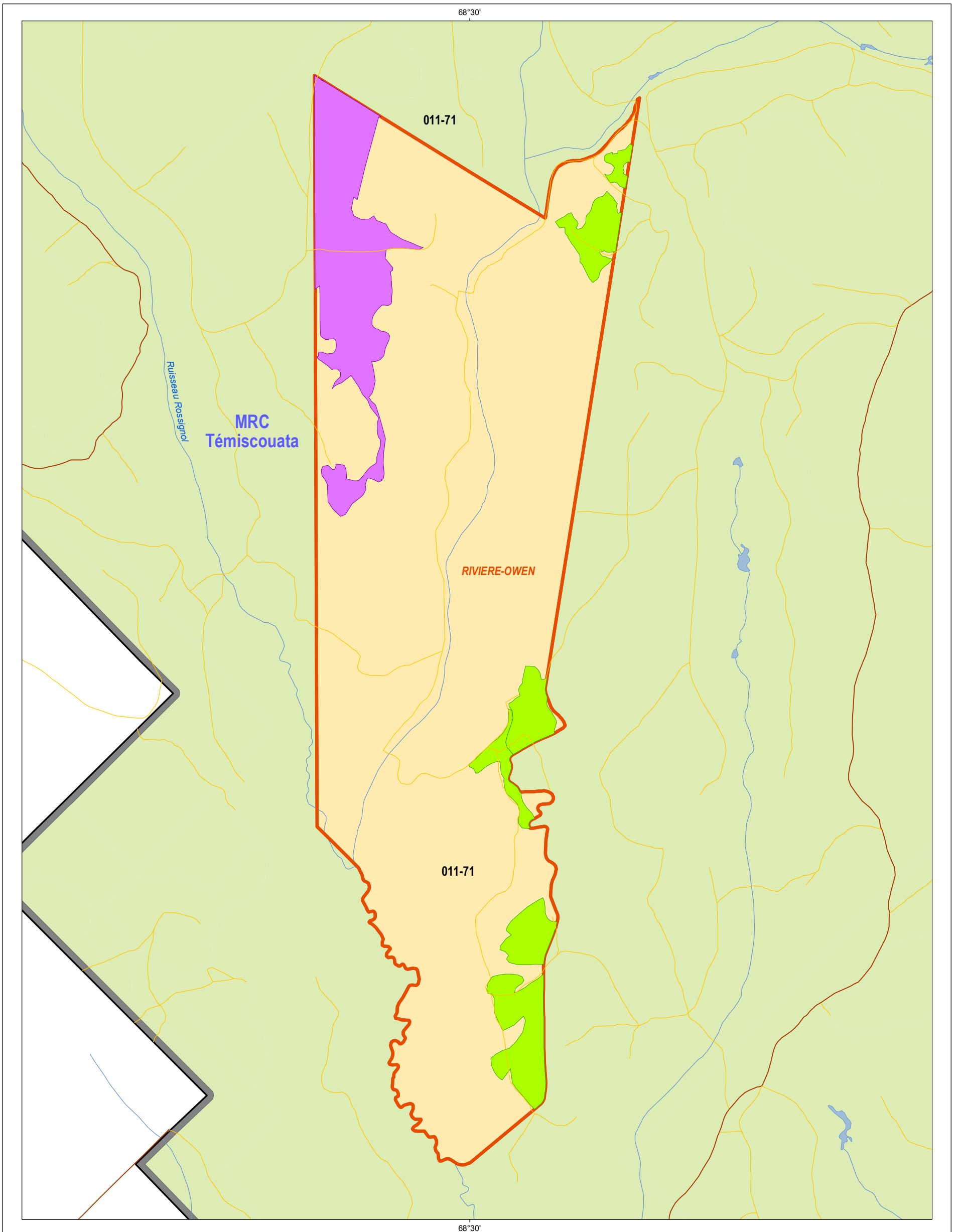
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6L : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Rivière-Owen



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources
 Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme
 MFFP

Année
 2018

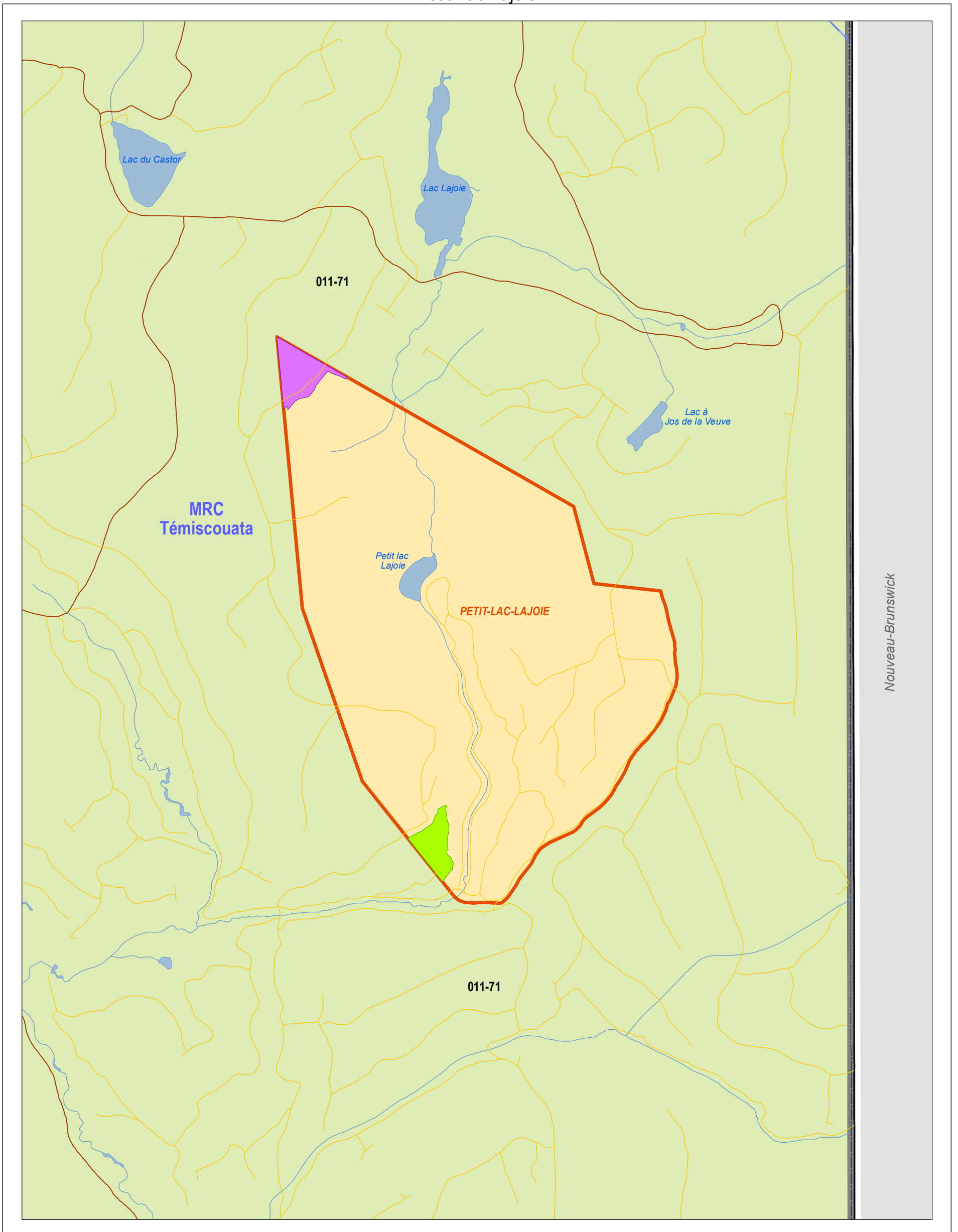
Réalisation
 Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Figure 6M : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Petit-Lac-Lajoie



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources

Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme

MFFP

Année

2018

Réalisation

Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

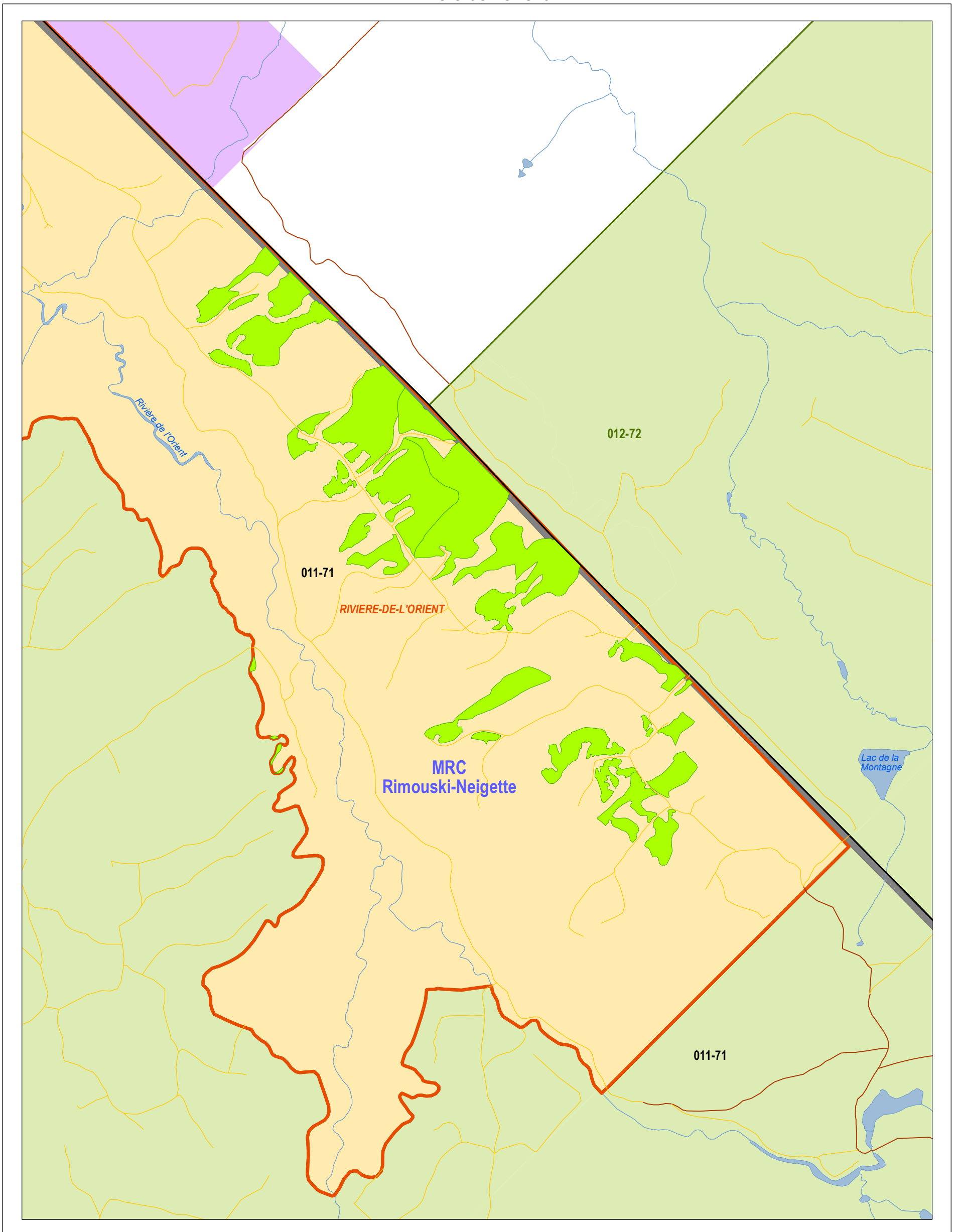
© Gouvernement du Québec, 2018

Forêts, Faune et Parcs

Québec

Nouveau-Brunswick

Figure 6N : Localisation des secteurs d'intervention planifiés dans les ravages
Rivière-de-l'Orient



Aire de confinement du cerf de Virginie

Habitat faunique du cerf de Virginie

Secteurs d'intervention planifiés

Coupe partielle
 Coupe de régénération
 Éclaircie commerciale

Unité d'aménagement 011-71
 Unité d'aménagement

Tenure
 Publique
 Privée

Infrastructure de transport

Réseau principal
 Réseau secondaire

Hydrographie

Cours d'eau
 Plan d'eau
 île

Organisation administrative

Ville, localité
 Municipalité régionale de comté (MRC)
 Région administrative
 Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 0,25 0,5 1 km

1/20 000

Sources

Base de données régionale du Bas-Saint-Laurent (BDGEOM)

Organisme

MFFP

Année

2018

Réalisation

Direction générale du Sud-Est
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2018

**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

6.2 Modalités particulières d'intervention

Les interventions prévues dans le présent plan d'aménagement doivent être réalisées avant la fin de l'année d'exploitation 2022-2023. L'intervenant a le choix de réaliser les travaux sur une ou plusieurs années, mais il est recommandé de répartir les opérations dans le temps pour répondre aux besoins du cerf. Les interventions de récolte, autres que les coupes de succession, devraient être effectuées en hiver ou le plus tard possible en automne. Les ramilles des cimes d'arbres abattus constituent effectivement une source de nourriture importante pour les cerfs en cette période critique. La coupe de succession doit être effectuée en dehors de la période de gel afin de protéger les tiges de haute régénération résineuse qui se brisent plus facilement lorsqu'elles sont gelées.

Les sous-sections qui suivent présentent les mesures et les modalités d'intervention particulières à respecter dans les ravages de cerfs de Virginie. Lorsque les critères d'admissibilité ou les prescriptions pour réaliser les travaux diffèrent des normes exigées en forêt publique, ils sont décrits dans la sous-section qui suit. Ces modalités pourront être retranscrites lors de l'élaboration des prescriptions sylvicoles.

6.2.1 Protection de la régénération

La régénération résineuse représente le futur potentiel d'abri. La protection de la régénération résineuse est donc un objectif et une condition incontournables pour effectuer les récoltes dans les ravages.

6.2.2 Protection des essences longévives

Thuya

Dans les ravages, les peuplements forestiers dominés par le thuya sont exclus de toute récolte. En plus de protéger les peuplements dominés par cette essence, le thuya doit être conservé intégralement lors de l'application de tous les types de traitement sylvicoles dans les autres peuplements. Lors des travaux d'éducation, le thuya doit être protégé et favorisé.

Pin blanc et pin rouge

Le pin blanc et le pin rouge font l'objet d'une attention particulière au Bas-Saint-Laurent. Ces essences ont subi un recul important au cours du dernier siècle et, afin de s'assurer de protéger les derniers individus, la Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent a pris la décision d'interdire la récolte de ces deux essences.

6.2.3 Lisières boisées riveraines

Aucune activité d'aménagement forestier n'est permise dans les 20 premiers mètres de la lisière boisée conservée en bordure d'une tourbière ouverte avec mare, d'un marais, d'un marécage arbustif riverain, d'un lac ou d'un cours d'eau permanent situé dans une ACCV.

6.2.4 Voirie forestière

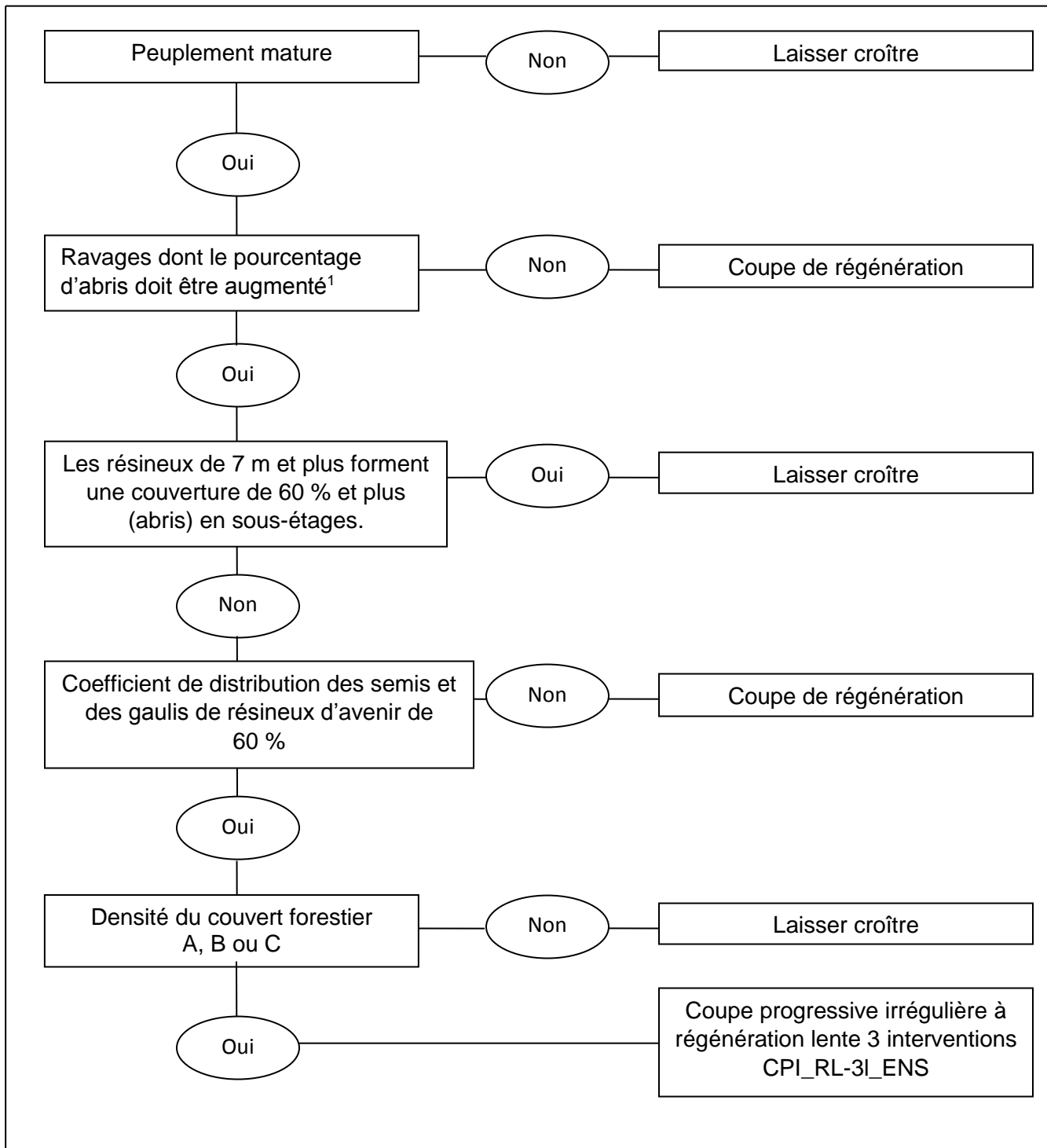
Le développement du réseau de chemins multiusages contribue à réduire la superficie de couvert forestier à moyen et long terme. La planification du réseau routier dans les ravages doit limiter la superficie occupée par ces infrastructures, donc minimiser les pertes et la fragmentation de l'habitat. Le déboisement maximal de l'emprise d'un chemin situé dans les limites d'une ACCV est fixé à 20 m.

Tel que le mentionne la réglementation, la construction, l'amélioration ou la réfection d'un chemin sont interdites dans une ACCV du 1^{er} décembre au 1^{er} mai.

6.2.5 Récolte dans les peuplements dominés par les peupliers

Le choix du type de récolte et les conditions d'admissibilité à la récolte dans les peuplements dominés par les peupliers sont décrits dans la grille décisionnelle présentée dans la figure 7.

Figure 7. Grille décisionnelle de récolte propre aux ravages situés dans les peuplements dominés par les peupliers



¹ Toutes les aires de confinement de l'UA 011-71, à l'exception des ravages Rivière-de-l'Orient et Lac-de-l'Est.

6.2.6 Coupes de régénération

Lors d'une coupe de régénération, la superficie maximale d'un seul tenant est de 10 ha dans les peuplements résineux ou mélangés à prédominance de résineux et de 25 ha dans les peuplements feuillus ou mélangés à prédominance de feuillus. Tout en respectant ces superficies maximales, la coupe de régénération doit être réalisée dans les limites des secteurs d'intervention fournis dans la présente planification.

Lorsqu'un secteur de CR atteint la superficie maximale, un séparateur de coupe d'une largeur minimale de 60 m doit être conservé et maintenu en place entre deux aires de coupe totale jusqu'à ce que le couvert forestier dominant de ces aires de coupe ait atteint une hauteur moyenne de 7 m.

Aucune CR ne pourra être réalisée dans les peuplements à potentiel actuel d'abri dans les ravages qui correspondent aux situations 1, 2 et 3 (voir la section 4.1).

❖ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)

Lorsque la CPRS est prescrite dans un peuplement dont :

- le coefficient de distribution de la régénération en essences résineuses est supérieur à 60 % et
- les tiges de thuya de classe de diamètre à hauteur de poitrine (DHP) de 10 cm et plus occupent une surface terrière de 12 m² et plus,

on doit protéger et laisser sur pied les tiges de pin gris, de sapin et d'épinette de la classe de 10, 12 et 14 cm de DHP.

❖ Coupe de succession (CS)

La coupe de succession consiste à récolter les arbres matures d'essences intolérantes à l'ombre qui forment l'étage supérieur d'un peuplement, tout en préservant la régénération en essences désirées établie en sous-étage (Majcen et coll., 2003). Elle vise donc à accélérer la succession naturelle d'un peuplement de structure bisétagée. La coupe de succession s'applique lorsque le coefficient de distribution en régénération d'essences désirées résineuses est suffisant en arbres d'avenir pour garantir le renouvellement du peuplement.

Conserver les perchis (classes de 10 à 18 cm au DHP inclusivement) de sapin, d'épinette et de pin gris.

Après traitement, la perte de densité relative (*stocking*) cumulée des gaulis de résineux et des perchis de résineux à conserver ne doit pas dépasser 40 % de leur densité relative avant traitement. Ce pourcentage inclut la superficie couverte par les sentiers.

6.2.7 Coupes partielles

Lorsque le thuya occupe la place d'essence compagne dans un peuplement traité en CP, un scarifiage partiel sera réalisé pour favoriser l'ensemencement de la superficie.

Dans les peuplements à potentiel actuel d'abri, la CP pourra être réalisée seulement si le traitement permet de conserver, après coupe, une densité de cime supérieure à 60 %. **Cette mesure s'applique uniquement dans les ravages qui correspondent aux situations 2 et 3** (voir la section 4.1).

❖ Coupe progressive régulière (CPR)

La CPR est prescrite pour atteindre l'établissement ou la croissance de la régénération. Elle peut aussi être utilisée dans les ravages pour prolonger le potentiel d'abri d'un peuplement pour un minimum de 10 ans, indépendamment de l'état de la régénération. Lorsque le maintien du potentiel d'abri est le principal objectif poursuivi, le peuplement devra maintenir, après coupe, un couvert forestier de densité C.

❖ Coupe progressive irrégulière (CPI)

La CPI est un traitement sylvicole à favoriser dans les ravages. Les principaux objectifs poursuivis par l'aménagement des ravages peuvent être atteints par les CPI, principalement la CPI à couvert permanent.

Lorsque la proportion des tiges longévives est égale ou supérieure à 40 %, la CPI peut être prescrite indépendamment de la répartition de ces tiges dans le peuplement. Lorsque la CPI est prescrite dans un peuplement de structure inéquienne, la coupe progressive à couvert permanent en plein avec sélection par pied d'arbre ou groupe d'arbres sera favorisée.

Éviter le prélèvement dans les îlots de jeunes résineux.

6.2.8 Éclaircie précommerciale et nettoyage

Les mesures d'atténuation de la région du Bas-Saint-Laurent applicables à l'EPC et au nettoyage pour la période 2018-2023 devront être appliquées intégralement (MFFP, 2015).

Lors de l'exécution de travaux d'EPC ou de nettoyage, toutes les tiges de sapin, d'épinette noire, d'épinette blanche, d'épinette rouge, de pin rouge et de pin gris dont la classe de DHP est supérieure à 8 cm doivent être conservées et considérées comme fantômes.

Les thuyas, les pins blancs et les bouleaux jaunes devront être conservés intégralement lors des travaux d'éducation (EPC et nettoyage).

6.2.9 Dégagement mécanique de la régénération

Seuls les peuplements issus de regarnis ou de plantations pourront être dégagés. Habituellement, un dégagement réalisé un an après le reboisement est suffisant pour assurer la croissance des plants. Lorsque le framboisier représente la principale compétition dans une plantation de thuya, il sera nécessaire d'évaluer la possibilité d'effectuer un deuxième dégagement.

6.2.10 Regarnis

Les essences à privilégier pour le reboisement dans les ravages de notre région sont le thuya et l'épinette blanche. Le regarni sans préparation de terrain doit être privilégié le plus tôt possible après la coupe. Les plants de forte dimension (PFD) doivent être utilisés. Le regarni peut être effectué avec une seule essence.

Lorsque la densité de déchets de coupe est importante ou que la compétition est trop forte, on devra procéder à la préparation de terrain des parties mal régénérées.

6.2.11 Plantations

Les essences à privilégier pour le reboisement dans les ravages de notre région sont le thuya et l'épinette blanche.

Dans les sapinières à thuya, les pessières à thuya, les cédrières pures, les cédrières à feuillus, les cédrières à résineux, les cédrières à sapin et les cédrières à épinette, la plantation de thuya devra s'effectuer sur 50 % de la superficie. La plantation se fera alors en alternant une rangée de thuyas et une rangée d'épinettes blanches. La densité recherchée est de 2 000 plants/ha.

Pour les autres types de forêts de résineux, la plantation de thuya devra s'effectuer sur 25 % de la superficie. Dans ces cas, un andain sur quatre sera reboisé complètement en thuya. La densité recherchée est de 1 600 plants/ha (gradient de base) pour l'épinette et de 2 000 plants/ha pour le thuya.

7. Conclusion

L'UA 011-71 comporte 14 aires de confinement du cerf de Virginie. L'aire de confinement du Lac-Témiscouata occupe près de la moitié de la superficie totale de ces habitats. L'occupation hivernale par le cerf varie beaucoup d'un ravinage à l'autre, les ravages Lac-Témiscouata, Lac-du-Pain-de-Sucre et Lac-Pohénégamook étant les plus occupés.

La proportion des peuplements offrant un potentiel de nourriture-abri est supérieure à l'objectif régional dans tous les ravages de l'UA, à l'exception du Petit-lac-Lajoie. À l'inverse, les strates forestières offrant un potentiel d'abri sont rares dans les ravages de l'UA. L'abri y est en général largement déficitaire.

Les interventions prévues dans le plan d'aménagement seront réalisées avant la fin de l'année d'exploitation 2022-2023. Les travaux sont planifiés selon des modalités d'intervention particulières et les objectifs et les orientations préconisés tendent à répondre à des problématiques précises pour chaque ravinage, visant à la fois le maintien, l'amélioration et la restauration de l'habitat du cerf dans l'UA 011-71.

8. Références

- BUREAU DU FORESTIER EN CHEF (2016). *Détermination des possibilités forestières de la période 2018-2023, Rapport final d'analyse de l'UA 011-71, Région du Bas-Saint-Laurent*, Roberval, Québec, 48 p.
- BRASSARD, B. et C. LAROCQUE (1998). *Compte rendu d'une étude sur l'habitat du cerf dans le ravage Duchénier*, Société d'exploitation des ressources de La Neigette inc., Territoire populaire Chénier inc. et ministère de l'Environnement et de la Faune, 33 p.
- GAGNON, L., M. PERREAUULT et G. ST-HILAIRE (2017). *Sommaire du plan d'aménagement forestier intégré tactique, UA 011-71*, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 279 p.
- HÉBERT, F., M. HÉNAULT, J. LAMOUREUX, M. BÉLANGER, M. VACHON et A. DUMONT (2013). *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie*, 4^e édition, ministère des Ressources naturelles et ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 62 p.
- MAJCEN, Z., S. BÉDARD et S. GODBOUT (2003). *Silvicultural research in Québec's hardwood forest*, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de la recherche forestière, Tabled at the XII World Forestry Congress, 8 p.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, DIRECTION GÉNÉRALE DU BAS-SAINT-LAURENT (2015). « ANNEXE 2 — Mesures d'atténuation applicables à l'éclaircie précommerciale (EPC) et au nettoyage », *Région du Bas-Saint-Laurent, exercice 2015-2018*, 10 p.

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 

